

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022**

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au CHATEAU PEIXOTTO, salle des Délibérations, **le 17 octobre 2022, à 18 H.**

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veuillez agréer, Mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

Information au Conseil

Vœu de la ville de Talence relatif au RER Métropolitain

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 - Installation de Madame Maud DUMONT, nouvelle Conseillère Municipale, à la suite de la démission de Madame Florie ARMITAGE
- 2 - Régime indemnitaire des élus
- 3 - Approbation du procès-verbal de la séance publique du 12 septembre 2022
- 4 - Décisions municipales – Information du Conseil
- 5 - Délégations et représentations du Conseil Municipal au sein de divers organismes extérieurs - Modification
- 6 - Pôle d'échanges multimodal de Talence La Médoquine : modification de la convention de financement des études de projet et de la réalisation

RAPPORTEUR M. DUART, Adjoint délégué à l'Education, au Périscolaire, aux Centres de loisirs, à l'Accueil de l'enfant et Entretien des bâtiments communaux

- 7 - Avance de subvention à la coopérative de l'école Georges Lasserre pour l'organisation d'un projet pédagogique sur l'année scolaire 2022-2023

RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, aux Propriétés Communales, à la Voirie

- 8 - Produits communaux - Années 2021 à 2022 - Créances éteintes
- 9 - Produits communaux - Années 2016 à 2021 - Admissions en non-valeur – Budget principal – Budget des pompes funèbres
- 10 - Bail à construction Résidence Jean Monnet 25 rue Rémi Belleau / Cession au profit d'Aquitanis
- 11 - Signature d'une convention de prise en charge des frais de déplacement d'installation d'éclairage public à l'occasion d'un chantier rue François Rabelais

RAPPORTEUR M. BESNARD, Adjoint délégué à la Culture

12 - Convention de partenariat entre la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Gironde (DSDEN) et Talence

13 - Scène partenariaire 2022 : signature d'un avenant à la convention cadre de coopération publique avec l'IDDAC 2017-2020

14 - Convention de partenariat artistique entre la compagnie Christine Hassid Project et Talence

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail

15 - Délibération de principe pour le recrutement d'agents remplaçants

16 - Recrutement d'un agent polyvalent administratif et technique à la restauration municipale

17 - Reconduction d'une assistante administrative au Forum des arts et de la culture et au service culturel

18 - Recrutement d'un Gestionnaire de paie au sein des Ressources Humaines

19 - Modification de durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe à temps non complet à l'École Municipale de Musique et de Danse (EMMD)

20 - Reconduction du poste d'assistante de conservation du patrimoine à la Médiathèque

21 - Recrutement d'un assistant(e) RH au sein des Ressources Humaines

22 - Recrutement d'un technicien énergie au sein de la Direction des Bâtiments et de la Transition Énergétique

Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports

23 - Convention de partenariat avec les collèges Henri Brisson et Victor Louis

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et relations avec les associations sportives

24 - Convention de partenariat avec l'association de formation BAFA « VALT »

RAPPORTEUR M. HANOTIN, Conseiller municipal délégué au Patrimoine, à l'Habitat et à l'urbanisme, aux Commerces, aux Marchés

25 - Convention de prêt de documents de la commune de Talence aux Archives départementales de la Gironde

RAPPORTEUR M. GARRIGUES, Conseiller municipal délégué aux Nouvelles mobilités, aux Transports, au Plan piéton et vélo métropolitain

26 - Signature d'une convention de mise en place d'un programme de mobilité vélo avec les associations Cycles & Manivelles et Etu'Récup

QUESTIONS ORALES

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 octobre 2022, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 17 octobre 2022 à 18h, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

Étaient présents pour tout ou partie de la séance : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY,

Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE (pour les questions 1, 2, 3 et 26), M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW (à partir de la question n° 23), Mme BALLIGAND, M. HANOTIN (pour les questions 1, 2, 3, 26, 25, 4, 5, 6, 7, 8 et 9), M. DELGADO, M. GARRIGUES (pour les questions n° 1, 2, 3 et 26), Mme DE MARCO (pour la question n° 1), M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

Absents excusés ayant donné délégation : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. GIRON (procuration à Mme HELBIG), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU pour les questions n° 1 à 22), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET à partir de la question n° 25), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI à partir de la question n° 2)

Absents : M. CAZABONNE (à partir de la question n° 25), M. HANOTIN (à partir de la question n° 10)

Mme CASTAGNERA a été désignée comme secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Je voudrais vous souhaiter la bienvenue pour ce Conseil Municipal en saluant évidemment toutes les personnes qui nous suivent en direct ou en différé à travers les réseaux sociaux et les autres supports informatiques, séance du 17 octobre, dont Mme CASTAGNERA sera la secrétaire exigeante. Je voudrais commencer mes chers collègues par une présentation que beaucoup de maires ont faite et qui est la résultante de plusieurs semaines de travail de la part de l'administration que je veux ici remercier dans son intégralité et qui est donc la présentation du plan d'action, du plan de sobriété de la ville de Talence, vous allez le voir qui n'est pas qu'une sobriété énergétique. Je posais la question si nous pouvions le présenter, je suis l'ordre du jour, nous allons changer puisqu'il y a un vote de vœux et pour que vous puissiez voter, il va falloir que vous soyez installée. Je vous présenterai donc le plan de sobriété tout à l'heure. Nous allons donc commencer par l'installation, par la délibération n° 1.

N° 1- Installation de Madame Maud DUMONT, nouvelle Conseillère Municipale, à la suite de la démission de Madame Florie ARMITAGE

M. LE MAIRE : Avant de vous laisser la parole, ma chère nouvelle collègue, je voudrais remercier ici Mme ARMITAGE qui nous a quittés pour son travail depuis un peu plus de 2 ans parmi nous et de la remercier de la gentille lettre qu'elle nous a adressée en nous souhaitant un bon travail, elle salue tout l'engagement de ses collègues de la majorité comme de l'opposition et elle me charge de vous transmettre ses amitiés et sa considération, elle part avec beaucoup d'élégance, ce qui lui ressemble bien. Je vous souhaite la bienvenue, ma chère collègue, si vous souhaitez prendre la parole pour vous présenter, je vous en prie.

Mme DUMONT : Merci pour l'accueil, M. le Maire, mes chers collègues, je suis contente de rejoindre ce Conseil Municipal, j'ai déjà côtoyé plusieurs d'entre vous dans des groupes de travail, que ce soit dans des bureaux de vote, dans des rencontres autour de la solidarité, du

numérique ou sur les sujets financiers, du fait de mon poste de conseillère départementale, mais j'en ai aussi croisé dans la vie quotidienne et je les salue. Je suis heureuse de rejoindre l'équipe de Talence en transition au sein de ce Conseil Municipal et j'espère que nos débats seront riches et courtois même si c'est dans l'opposition. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Ils doivent être riches et courtois surtout quand on est dans l'opposition. Vous verrez, ma chère collègue, que ces débats sont en général à quelques exceptions près très riches, c'est sûr, pas comme les finances parfois, et courtois, c'est incontestable. Et je vous souhaite vraiment la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal et un très bon travail. Vous êtes maintenant installée, nous allons donc pouvoir reprendre l'ordre du jour classique et je reviens donc à la présentation que je souhaitais vous faire sur le plan de sobriété de la ville de Talence.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

« Suite à la démission de Madame Florie ARMITAGE de son poste de Conseillère Municipale, il convient de pourvoir à son remplacement.

En vertu de l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Madame Maud DUMONT venant immédiatement après M. Xavier JOLIOT sur la liste «Talence en Transition», elle est installée comme conseillère municipale.»

Reçu en Préfecture le 18/10/2022

Information au Conseil : Présentation du plan de sobriété énergétique

M. LE MAIRE : Oui.

Mme DE MARCO : M. le Maire, c'est très intéressant, vous allez donc présenter un plan de sobriété, mais j'aurais bien aimé que vous nous avertissiez de façon à ce que nous puissions avoir un débat constructif sur ce sujet, ce qui n'est pas le cas. Nous allons découvrir des diapositives, je présume, c'est bien, nous allons peut-être pouvoir poser des questions, mais il n'y aura pas vraiment un débat de fonds dans la mesure où nous n'avons pas été avertis et nous n'avons même pas les documents que vous allez présenter.

M. LE MAIRE : Alors, ma chère collègue, ce sont des planches, comme je le disais tout à l'heure, qui ont été terminées tardivement par les services. Deux petites choses, 1, cela ne nous empêche pas d'avoir un débat ce soir et surtout les modalités qui sont présentées ce soir sont un point de départ ou un point d'étape à un travail qui ne va pas se faire uniquement en Conseil Municipal et sur lequel l'opposition dans le cadre d'un débat riche et courtois pourra intervenir ce soir. Mais j'ai envie de dire bien au-delà de ce soir et je pense donc qu'il n'y a pas de problématique particulière. Rien n'oblige à présenter ce plan-là, j'ai souhaité que nous le fassions de façon républicaine pour que nous en débattions aujourd'hui. Les planches ne vous ont pas été transmises, il n'y a pas de malice, en général nous vous les transmettons avant, mais là ce n'était pas possible pour ce cas-là. Par ailleurs je voudrais aussi vous dire

que ce débat, ces planches ont été discutées dans le cadre d'un groupe de travail énergie dirigé, piloté par Mme Isabelle BALLIGAND auquel vous n'avez pas souhaité, si je me souviens bien, participer en début de mandat, c'est dommage, mais c'est tout l'intérêt pour moi de ces groupes de travail qui ont proposé un certain nombre de pistes et qui seront chargées là-dessus et si vous souhaitez, quand je dis « vous », c'est l'ensemble de l'opposition, participer à ce groupe de travail, nous vous accueillerons avec grand plaisir.

M. BIMBOIRE : J'avoue que je valide ce que vient de dire Mme la Sénatrice et personnellement en tant qu'élu communiste, si j'avais su, j'aurais également proposé une motion, tel que cela a été fait par le parti communiste de Bordeaux. J'avoue que je suis un peu surpris et c'est dommage. Nous y travaillerons et j'aurai aussi une motion sur l'énergie.

M. LE MAIRE : Je voudrais juste vous rappeler, mes chers collègues, il n'y a pas de vote, c'est une présentation avec des choses très précises, c'est un point d'étape et je pense que la transition et la sobriété énergétique, méritent des débats parfois très techniques, complexes, sur lesquels l'ensemble des bonnes volontés et l'intelligence collective doivent primer sur d'autres formes. Ce n'est pas un vote, ce n'est pas une délibération sur table, c'est une présentation, vous allez le voir et il y a des choses importantes qui vont vous être présentées. J'ai pris le pli depuis le début de ce mandat de vous présenter très régulièrement ces points d'avancement, rien ne m'y oblige, c'est un point de vue de transparence, d'un point de vue de partager avec vous, et encore une fois tout le travail ne se fait pas en Conseil Municipal. Le Conseil Municipal débat et vote des délibérations et le groupe de travail, je vous confirme, mes chers collègues, c'est bien un groupe de travail et non une commission, peuvent être amenés à faire des choses comme vous le faites. Par exemple dans d'autres groupes de travail, je pense notamment au groupe de travail des déplacements dans lequel il y a un travail au long court qui est engagé et dans lequel vous participez, dans lequel vous êtes informés en amont. M. le Sénateur.

M. CAZABONNE : Oui, ce qu'a dit Mme DE MARCO me fait penser et tous ceux qui sont au Conseil de la Métropole m'ont entendu le dire et le proposer à 3 ou 4 reprises au Président de la Métropole parce que c'est un sujet naturellement important, le réchauffement climatique, qu'est-ce que nous pouvons y faire, et d'inviter en tant que Président de la Métropole, un climat sceptique, un spécialiste sensibilisé par le réchauffement climatique qui veut aller dans le développement quand même continu et un autre qui veut lutter contre le réchauffement climatique avec une régression. Cela fait 2 ans que je le propose, j'ai arrêté parce que cela devient un vœu pieux comme disait mon adjudant, restons sérieux. M. le Maire, vous pouvez organiser ici un débat sur ce sujet de l'énergie au cours d'une réunion spéciale par rapport à ces différentes opportunités.

M. LE MAIRE : Et encore une fois c'est le point de départ d'un travail sur lequel les bonnes volontés sont les bienvenues. D'abord de vous rappeler à l'ensemble des personnes, car il y a le Conseil Municipal, mais il y a aussi le public, ce qui a déjà été fait, vous allez le voir derrière moi, sur un certain nombre de points et de rappeler évidemment 2 mesures fondamentales dans la consommation énergétique qui ont été prises à Talence, la première était en 2018 avec l'extinction de l'éclairage nocturne de 1h à 5h du matin à l'exception du couloir du tramway pour lequel cette extinction est réduite dans une période notamment, alors

mes chers collègues, si vous parlez et que vous ne m'écoutez pas, est-ce que vous avez des questions ? Non. Donc de 1h à 5h du matin sauf dans le corridor du tramway sur lequel cette extinction est plutôt sur une plage de 2h à 4h notamment pour permettre les retours tardifs ou les départs tôt. Et puis en 2020, et je veux ici saluer la décision qui a été prise et mise en œuvre par Jean-Jacques BONNIN et par ma première adjointe qui à l'époque ne l'était pas, avec l'assentiment de l'ensemble du groupe municipal d'être l'une des premières villes si ce n'est la première en tout cas de cette taille-là à se doter de 100 % d'un éclairage LED de notre éclairage public.

Je dis 100 %, la vérité doit être autour de 99,5 % puisqu'il y a quelques points lumineux qui restent et pour lesquels nous attendons certains travaux de voirie, cela a consisté à changer près de 3 700 points lumineux avec d'autres choses qui ont été faites et qui vont être mises en œuvre, le changement progressif de nos éclairages intérieurs également par des LED. C'est fait au fur et à mesure de la rénovation, le dernier exemple, c'est la salle François Mauriac qui a été équipée de LED cet été et la mise en place d'un plus grand nombre de capteurs intérieurs de présence, notamment pour les couloirs, les toilettes et autres points sur lesquels il n'est pas nécessaire d'avoir de l'éclairage en totalité. Je dis que nous avons bien fait, juste avant de passer sur la suivante parce qu'aujourd'hui je vois beaucoup de villes, quelle que soit leur étiquette politique, rejoindre Talence dans son mouvement. À l'époque le prix de l'électricité n'était pas du tout celui-là, aujourd'hui le prix et le délai pour changer les LED, ce n'est pas tout à fait le même et je pense que nous pouvons nous féliciter collectivement d'avoir fait ce choix auquel l'opposition s'était d'ailleurs associée à l'époque. Nous allons aussi également rappeler tout ce qui a été fait pour optimiser les sources de chauffage avec notamment la mise en œuvre d'une chaufferie biomasse pour la salle Boris Diaw qui a un peu plus d'une dizaine d'années. Là aussi il s'agit de remercier ce qui a été fait sous le mandat de mon prédécesseur aujourd'hui sénateur, M. CAZABONNE et le stade Pierre-Paul Bernard que nous faisons également et de vous rappeler également que près de 25 % des chaudières ont été renouvelées avec le renouvellement de nos équipements de chauffage pour en limiter la consommation. Qu'est-ce qui a été fait également ? La mise en place d'une démarche de formation des élus en partenariat avec AcclimaTerra évidemment. Nous avons créé un poste au tout début de ce mandat particulier, rattaché auprès du Directeur Général des services et qui a notamment une mission de mairie exemplaire, c'est-à-dire tout ce que l'on peut faire à l'intérieur de la mairie, mairie et CCAS, avec donc la formation des agents et l'implication avec la charte mairie exemplaire avec des actions visibles comme la distribution de gourdes, mais avec aussi des gestes du quotidien avec une vraie formation qui est assurée en interne par l'un de nos agents. Vous voyez la gourde, ces éléments de gourdes qui avaient été votés par les jeunes du Conseil Municipal des enfants l'année dernière et pour lesquels nous devons doter les CM1 et les CM2 et vous savez qu'avec Patrick DUART, nous avons décidé de l'étendre à l'ensemble des élèves du CP au CM2 et nous avons distribué cette année une gourde à tous les CP puisque maintenant tous ceux qui étaient dans les classes auparavant, sauf ceux qui sont arrivés et qui ont une dotation particulière, ont été dotés d'une gourde pour limiter la consommation en plastique. Qu'est-ce qui a été réalisé ? Les chiffres.

Nous parlons souvent de chiffres et d'évaluation ici. Et bien vous l'avez vu dans notre excellent quotidien du sud-ouest que je ne pouvais pas ne pas citer, le coût de l'énergie par habitant est à Talence le moins cher des 28 communes de Bordeaux Métropole avec 27 € d'énergie et par habitant sur Bordeaux Métropole. Un chiffre peut-être le plus visible, mais tellement symbolique, le passage en LED qui nous a permis de diviser par 10 notre consommation énergétique.

Nous sommes passés, vous le voyez, de 3,6 millions KW à 330 000 KW, donc un gain net d'énergie puisque le débat n'est pas tant dans le coût de l'énergie, mais plutôt dans la sobriété, c'est-à-dire comment nous faisons pour moins consommer d'énergie quel que soit le niveau de cette économie. Je voudrais également vous dire qu'il y a des efforts plus techniques qui ont été discutés là aussi dans le cadre du groupe de travail avec la gradation. Le passage en LED nous permet de piloter point lumineux par point lumineux, zone par zone, et nous avons donc appliqué entre 2020 et 2021, une gradation supplémentaire. Qu'est-ce que c'est ? Nous partons d'une base 100 au moment de l'éclairage, nous montons même progressivement puisque vous savez que d'un point de vue de la biodiversité, les phases de crépuscule et d'aube sont les plus critiques notamment pour les insectes ; nous baissions jusqu'à l'heure d'extinction pour laquelle nous ne sommes quasiment plus qu'à 5 ou 10 %, je crois, 10 % de la puissance totale, ce qui fait que même quand c'est éteint, nous consommons moins au moment de la nuit que lorsque nous avons commencé à allumer. Ça, c'est pour le constat, c'était pour rappeler qu'il y avait beaucoup qui avaient été faites par le passé et que nous ne partions pas d'un point zéro, bien au contraire, mais encore une fois, ce n'est pas moi qui le dis, ce sont des actifs, des journaux indépendants.

Plusieurs choses donc sur consommer moins avec une première action, c'est agir sur nos bâtiments, avec, vous le savez, nous avons été une commune pionnière en la matière, en nous dotant d'un schéma directeur des bâtiments, mais un schéma directeur énergétique, c'est-à-dire une réflexion sur le nombre de m² dont nous disposons et à chaque fois une réflexion sur qu'est-ce peut être cette adaptation de ce schéma pour lequel il va falloir incontestablement accélérer et pour l'accélérer évidemment, trouver des marges de manœuvre budgétaires supplémentaires. Nous l'avons déjà fait par le passé, mais nous avons un patrimoine qui évolue très régulièrement et une partie a déjà été rénovée ; je rappelle un exemple pour parler des écoles, la rénovation de Paul Lapie que nous sommes en train de faire contribuer à baisser la consommation énergétique, nous allons lancer un nouvel audit énergétique de nos bâtiments dont la fin est prévue pour le début de l'année prochaine. Enfin, nous avons recruté 2 techniciens bâtiments supplémentaires, cela a été fait en 2022 et nous allons recruter un technicien énergie supplémentaire, c'est une compétence plutôt rare à trouver, mais nous allons la trouver évidemment qui va nous permettre d'abord un suivi beaucoup plus fin de notre prestataire, notamment de notre prestataire de chauffage avec un certain nombre de points, des diagnostics, et puis aller également, pourquoi pas, nous avons souvent discuté avec vous ici à la recherche des fameux certificats d'économie d'énergie qui nous permettent d'avoir quelques sous pour participer à cet effort énorme d'investissement pour notre collectivité. Agir sur nos bâtiments, c'est aussi travailler sur les extérieurs pour rafraîchir et chauffer.

Nous avons commencé depuis plusieurs mois maintenant le développement des cours oasis avec des choses qui fonctionnent, qui sont adaptées, je vais reprendre l'exemple de Paul Lapie qui a été une des écoles que nous venons de refaire, mais vous le savez, Mme RONDEAU porte un plan de végétalisation de 100 % de nos cours d'école et 100 % de nos crèches, également la végétalisation des murs et puis d'éclaircir les couleurs de revêtement extérieur de manière à éviter d'en faire des îlots de chaleur ou en tous cas d'en limiter l'impact pendant l'été.

Je tiens aussi à préciser qu'avec les équipes de Bordeaux Métropole, un certain nombre de nouveaux choix de coloris pour le bitume lorsqu'il est installé pour les trottoirs. Nous aurons un bitume beaucoup moins sombre qu'auparavant, ce qui va permettre d'éviter les îlots de chaleur, en tous cas les limiter. Agir sur nos bâtiments, c'est évidemment adopter les consignes d'extinction des lumières pour toutes les salles municipales avec des choses à faire ; nous avons parlé de capteurs tout à l'heure. Nous allons poursuivre et amplifier le changement des chaudières pour limiter nos consommations et puis améliorer l'isolation des bâtiments les plus énergivores sur la base notamment de l'audit énergétique qui sera rendu en début d'année prochaine. Agir sur l'éclairage, c'est continuer à agir sur l'éclairage public avec la poursuite de la réduction de l'éclairage dans l'éclairage public, c'est-à-dire moins de lampes allumées tout en garantissant évidemment des conditions de sécurité pour tous ceux et celles qui empruntent l'espace public lorsque celui-ci est éclairé et nous allons continuer à accélérer la modulation de l'intensité lumineuse la nuit. Agir sur l'éclairage avec des choses très précises aussi, c'est l'extinction de l'éclairage sur les bâtiments publics, un exemple le bâtiment PEIXOTTO, la décision a été prise, en tous cas est prise, de cesser cet éclairage à partir de 22h. Désormais certaines villes, j'ai vu la ville centre qui est un peu plus tard, chacune des villes regarde par rapport à son patrimoine. Nous éteindrons désormais ces éclairages des bâtiments publics, cela vaut aussi pour l'église par exemple ou le château de Thouars sauf pour les 4 événements pour lesquels je vous rappelle également que l'éclairage public est maintenu allumé toute l'année pour les soirs de la fête de la musique, du 14 juillet, de Noël, et de Nouvel An. Aucun éclairage ne sera proposé durant la saison d'été. Parce que la période va arriver, les éclairages de Noël sont aussi concernés, d'abord il n'y a aucune installation de décoration supplémentaire sur cette année, il n'était pas question de renoncer à la magie de Noël. Je vous rappelle également que Talence a fait le choix depuis de très nombreuses années de n'avoir recours qu'à très majoritairement des éclairages basse consommation. Nous allons réduire de près de 15 jours la période d'éclairage, nous sommes bien sûr là dans quelque chose de symbolique compte tenu du poids énergétique que cela a, mais tout le monde doit montrer l'exemple et les petits ruisseaux font les grandes rivières. Notre période d'éclairage de Noël sera réduite du 9 décembre au 2 janvier ; par ailleurs elle s'interrompt en même temps, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, que les bâtiments publics, c'est-à-dire fin de l'éclairage. Nous aurons donc, c'est aussi cela l'avantage de la LED, de pouvoir distinguer l'éclairage public de la décoration de Noël ; nous éteindrons les éclairages de Noël à 22h sauf les soirs de Noël et du 1^{er} de l'An. Nous avons eu une réunion très récente avec Mme la Présidente de Talence Événements pour lui demander aussi d'agir sur l'événement que vous connaissez bien et qui rassemble plusieurs milliers de personnes, un public très familial, un public très talençais, qui est l'événement de Talence en lumières,

dès cette année, nous allons pouvoir avoir une manifestation qui est 100 % basse consommation.

Il y avait quelques points qui étaient encore un peu trop énergivores. Donc l'ensemble des décors qui seront instaurés seront basse consommation. Par ailleurs nous allons réduire de 30 minutes la manifestation tous les jours et de 1 heure et demie le dimanche, car je vous rappelle que la manifestation s'arrêtait à 21h30 pendant 3 jours.

Elle s'arrêtera à 21h le vendredi et le samedi soir et à 20h le dimanche, ce qui représente une période d'éclairage de moins 25 %, nous allons économiser un peu plus de 25 % d'énergie consommée pour cette manifestation. Notre action de sobriété, c'est également agir sur la consommation d'eau avec la mise en place de systèmes intelligents dont le déploiement de capteurs de pluie pour limiter les arrosages et rationaliser nos consommations. Je rappelle que tous ces points ont été détaillés et présentés dans le cadre du pacte PLUME H2O. Nous avons été la première collectivité grâce à un travail de co-construction avec les citoyens, avec les élus de tout bord et des professionnels à continuer le travail, commencé par le pacte PLUME pour les bâtiments, mais cette fois-ci sur l'eau avec la rationalisation de nos consommations et nous rechercherons de nouveaux approvisionnements en eau non potable pour les arrosages. C'est plus facile à dire qu'à faire, mais en tous cas, c'est un point sur lequel il faut beaucoup d'investissements. Nous arrêterons, c'est déjà en grande partie le cas, l'arrosage des pelouses l'été, elles vont griller, mais c'est comme cela et c'est ainsi, les fontaines, il n'y en a pas beaucoup, mais seront arrêtées la nuit, elles l'étaient déjà, mais nous allons étendre la période d'extinction sauf dans le cas où les températures dépasseraient 25° tout au long de la nuit pour faire face aux périodes de fortes chaleurs et de canicule et pour permettre d'apporter des vrais points de rafraîchissements. Agir en interne, la température dans les bâtiments n'a pas besoin d'être changée puisqu'à Talence nous appliquons depuis plus de 10 ans la plupart des recommandations qui ont été proposées, notamment la température de 19° dans les bâtiments publics, il y a tout un tas de choses. En fait aujourd'hui ces températures cibles sont déjà appliquées dans les bâtiments. Alors évidemment, il y a des choses qui vont être regardées installation par installation, d'où le recrutement du technicien énergie en plus du directeur, mais cette température cible aujourd'hui et d'ailleurs le résultat c'est que nous sommes la commune qui consommons le moins par habitant, ce n'est pas par hasard malgré notre patrimoine exceptionnel en termes de nombre de m². Pour les déplacements, la mise en place d'un nouveau plan de déplacement des agents, puisqu'il y en a un qui existe déjà et nous avons donc demandé au Directeur Général des services ainsi qu'à Mme la Directrice du CCAS de regarder des nouvelles modalités de plan de déplacement des agents en lien évidemment avec l'offre métropolitaine. Nous allons renouveler plus rapidement la flotte de nos véhicules en recherchant des éléments d'optimisation, pour baisser le nombre de véhicules qui seront affectés, notamment en développant le système de pools et nous allons renforcer notre flotte vélos pour pouvoir permettre le déplacement quand cela est possible évidemment entre les bâtiments et entre les sites de manière complètement décarbonée. Lutter c'est aussi agir en interne, c'est une pollution dont nous parlons très peu souvent, mais qui est bien, bien plus importante que celle des éclairages de Noël, c'est la pollution numérique.

Aujourd'hui il faut lutter absolument contre la pollution numérique, le nombre de mails, ce qui permettra d'ailleurs de renforcer un peu les liens humains en se parlant au téléphone ou simplement physiquement à condition évidemment que le Covid nous laisse un peu plus tranquilles, mais il faut impérativement limiter le recours au numérique. Cela passe aussi par l'extinction automatique de l'ensemble des équipements informatiques la nuit évidemment en dehors de certaines ressources ou serveurs. Tout cela sera fait avec les équipes de Bordeaux métropole. Enfin nous continuerons à chercher des circuits courts pour limiter les livraisons et la décarbonation des déplacements.

Cela vaut pour la restauration municipale, mais pas simplement, évidemment il faudra pour cela que les marchés publics nous permettent de favoriser plus les circuits courts, nous y arrivons parfois. Un exemple, ce sont les dictionnaires que nous remettons désormais au CE1 puisque la loi permet de les acheter auprès des librairies, ce sont les librairies Georges qui nous fournissent ; c'est un exemple très concret et que nous allons essayer d'étendre et en plus qui fera du bien à l'économie locale. Agir sera aussi avec nos partenaires et usagers des salles municipales avec notamment Mme SALLET qui va devoir rappeler des consignes d'utilisation rationnelle des ressources. Je dis Mme SALLET, mais c'est aussi pour les associations qui sont dépositaires des locaux à l'année comme le CAJ, comme Ludiloisirs, comme d'autres, le centre social, avec la mise en place d'un guide des bonnes pratiques, moins éclairer, fermer les portes, moins chauffer et favoriser les déplacements décarbonés. Moins consommer c'est bien, mieux produire et plus produire, c'est encore mieux, avec l'optimisation et la production, l'objectif à terme de produire notre propre énergie sur lequel évidemment nous n'allons pas faire cela tout seuls comme toutes les autres villes, avec le développement des solutions notamment de chaudières biomasses, la recherche d'implantation de panneaux photovoltaïques là où c'est possible d'un point de vue urbanistique, d'un point de vue aussi de la rentabilité de l'équipement. Tout cela nécessite des études qui ont été menées pour un certain nombre d'équipements et que nous sommes en train de continuer. Évidemment le point clé sera la capacité de Bordeaux Métropole de répondre à nos demandes très maintes fois répétées auprès de Mme la Vice-Présidente d'accélérer la mise en œuvre du réseau de chaleur.

Je rappelle que le réseau de chaleur existe à Thouars, qu'à quelques hectomètres de là, suite aux différents accords qui ont été trouvés avec DOMOFrance, il faudrait quelques hectomètres de tuyaux et quand je dis hectomètres, c'est même un peu moins pour relier la piscine, pour relier tout un tas de bâtiments municipaux qui sont situés à quelques encablures et commencer à remonter jusqu'au centre-ville et cela vous le savez, les réseaux de chaleur, c'est la compétence exclusive de Bordeaux Métropole pour lesquels nous avons eu beaucoup de réunions et pour lesquels j'espère la rapidité observée sur d'autres villes sera la même pour la nôtre. Et puis nous rechercherons des solutions en géothermie pour essayer de produire tout cela. Voici la fin, vous voyez qu'il y a des éléments points. Je vais rebondir sur la première prise de parole de notre collègue. Il y a des choses qui partent tout simplement d'un profil qui est le nôtre, qui est une situation plutôt avantageuse, nous allons le dire comme cela. Je vais juste vous donner un chiffre. Si aujourd'hui nous n'avons pas encore d'éléments précis de la part du Gouvernement sur l'éventuel bouclier tarifaire qui viendrait protéger les collectivités territoriales, nous attendons des points très précis, ceci concernant la ville de

Talence, toutes les collectivités territoriales. Pour vous donner un ordre d'idée à la même consommation si nous avons la même consommation, la facture de la note d'électricité passerait de 1,5 million €, c'est grosso modo la somme à 4,5 millions €. 3 millions €, c'est les $\frac{3}{4}$ du budget que nous allouons directement au CCAS, c'est ce qui avait été pris par l'Etat dans le cadre du pacte, comment s'appelait-il le pacte de François Hollande ? Je ne sais plus comment il l'avait appelé, enfin bref. La diminution de la DGF par le Gouvernement...

Mme GRESLARD-NEDELEC : Contribution à la dette publique.

M. LE MAIRE : La contribution par les collectivités locales à la dette publique puisque celle de l'Etat a continué à augmenter. C'était à peu près 3 millions €. 3 millions €, c'est 90 fonctionnaires de catégorie C sur une année chargée et il est évident que ce mur que nous avons ne peut pas rester sans une réponse gouvernementale. Je suis républicain et j'attendrai donc avec beaucoup d'attention et beaucoup d'exigence les annonces gouvernementales en la matière pour nous permettre justement de passer ce cap étant entendu, je le rappelle, que cette année, nous avons été très contents de voir que le point d'indice avait été augmenté de 3,5 %, mais contrairement aux hôpitaux, cette mesure n'a pas fait l'objet d'une compensation de l'Etat sur la DGF, puisque c'est donc à la Ville et au CCAS de trouver ses propres ressources. On peut toujours considérer que les collectivités ont de l'argent, ce qu'elles ont naturellement puisque constitutionnellement elles ne peuvent pas emprunter pour fonctionner à la différence de l'Etat. Mais il est évident que nous attendons, en tous cas pour ce qui nous concerne, des gestes forts, précis et durables. Nous sommes dans une crise qui va durer, à mon avis, très longtemps, structurellement, qui va nous obliger à aller plus vite. Mon objectif ce soir était de vous présenter un certain nombre de mesures qui sont pour certaines assez conformes à ce qui est observé ailleurs et d'autres aussi qui prennent appui sur nos points forts. Et évidemment donc ces mesures, nous pourrions dans un cadre de Conseil Municipal ou dans le cadre du groupe de travail énergie, en voir la concrétisation en vous rappelant que sur les dix dernières années notre consommation indépendamment de la fermeture de la piscine a baissé, ce qui veut dire qu'aujourd'hui nous avons une consommation qui baisse en électricité comme en gaz, mais il est urgent d'aller plus vite notamment dans un contexte où nous pourrions ôter l'électricité aux entreprises et aux personnes et c'est donc important que les collectivités soient pleinement exemplaires en la matière. C'est un mouvement durable et donc évidemment il y aura des concrétisations d'un point de vue monétaire. L'adjoint aux finances n'est pas là ce soir puisqu'il est à la présentation de la gare de la Médoquine, mais évidemment il faudra que nous puissions dégager des centaines de milliers d'euros, des millions d'euros pour aller plus vite dans l'investissement pour nous permettre d'aller plus vite dans ce plan ambitieux et pour nous permettre de continuer à investir massivement dans la sobriété sous toutes ces formes et pas simplement énergétique. Voilà, mes chers collègues.
Mme RAMI.

Mme RAMI : Alors, on y est, je vais le dire avec toute la courtoisie possible, mais ce plan de sobriété m'agace énormément. Cela fait un mandat et demi que nous alertons, que nous faisons des propositions, rien n'a été fait. Pour moi c'est un pseudo. Vous parlez d'accélérer un schéma directeur énergétique. Excusez-moi, je n'en ai pas vu le bout d'un. Vous avez utilisé le levier de l'éclairage public. Bien, ok. Nous avons été, l'opposition, assez force de

propositions là-dessus. Mais il s'agit du poste de dépenses le moins élevé. Le poste de dépenses le plus élevé pour faire des économies que ce soit financières ou énergétiques, c'est le bâtiment, c'est la rénovation du bâtiment. Vous n'avez rien engagé dans une rénovation qui soit suffisamment exigeante, exemplaire. Prenons le cas de l'école de musique et de danse où nous avons pas mal échangé sur le précédent mandat, rien n'a été fait pour intégrer des énergies renouvelables. C'était toujours le poste sur lequel on dit on ne peut pas, on a utilisé tout le budget, on a dépensé le budget. Si. En fait je suis en colère, je suis en colère d'arriver maintenant dans le mur et d'avoir 10 ans, 15 ans de retard sur ce sujet-là. Nous allons nous en occuper maintenant, OK, avec des effets qui seront à quel moment ?

Vous pouvez souffler. Ce que nous faisons depuis un mandat et demi, c'est construire, on construit ce qui veut dire que nous allons consommer de l'énergie. Il faut la maîtriser, nous sommes bien d'accord. Je n'ai jamais vu dans le PPI, jamais, des investissements en faveur d'un plan de rénovation, se dire plutôt que d'acheter ce bâtiment, ou plutôt que de faire cette action-là, plutôt que de mettre en place un planétarium, je vais engager sur X années, sur 10 ans, je vais mettre de l'argent dessus, jamais, je n'ai jamais vu. Je suis donc en colère, je suis quand même malgré le contexte contente que vous y mettiez le doigt dedans. J'espère que cela sera fait de façon exemplaire, heureusement que cela va être exemplaire.

Je le souhaite de tous mes vœux. Lancer un audit énergétique, cela fait 10 ans que je vous le dis, vous avez eu un CODEV qui a été remis, qui a été payé par la Métropole, qui vous a permis d'avoir une visibilité sur X bâtiments. Vous avez eu avec le département, cela s'appelait l'opération cocon, la possibilité d'isoler des combles perdus, vous l'avez fait et vous vous n'êtes pas servi de cela pour vous dire effectivement, nous avons des comptages énergétiques avant et après. Il y a quelque chose, nous avons économisé de l'argent. Nous allons le reproduire, non. Nous attendons maintenant, là, avec combien ? plus de 3 millions de dépenses énergétiques. Je vais arrêter là, car je suis relativement agacée.

M. LE MAIRE : Oui j'ai compris.

Mme RAMI : Ah, mais vous aussi, mais c'est un peu tard.

M. LE MAIRE : Très bien, merci, ma chère collègue. D'autres prises de parole.

M. JOLIOT : Oui, M. le Maire, chers collègues, j'aurai la dent moins dure, car je n'étais pas là il y a 10 ans, sinon peut-être aurai-je le même raisonnement. Ce que je constate, c'est que de toute façon, nous sommes arrivés à un moment et je vous l'avais souligné, M. le Maire, nous n'avons plus tellement le choix. Et donc effectivement au-delà des étiquettes, au-delà des majorités ou des minorités, je crois que de toute façon tout le monde peu ou prou devra se mettre à travailler dans le même sens. Je suis content que Talence le fasse, effectivement, je constate pour avoir l'œil comparateur, on va dire, comme d'autres que ce que nous allons faire, d'autres l'ont déjà entamé depuis un certain temps, mais je suis content que nous nous y mettions. Il n'y a pas de soucis. Vous avez parlé d'un guide des bonnes pratiques, je crois que ce serait une très bonne idée puisque nous avons été saisis par une dame qui habite à côté de Paul Lapie et qui apparemment se bat avec acharnement pour arriver à faire éteindre le chantier la nuit. Elle nous a donc demandé d'en toucher 2 mots, si nous avons la possibilité

au Conseil Municipal, car effectivement elle considère que cela fait partie des petites choses qui mises bout à bout sont importantes et je tenais donc à faire écho à sa demande, pour qu'enfin le chantier reste éteint la nuit. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, d'autres prises de parole ? M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Moi, je prends effectivement, M. le Maire, mes chers collègues, acte de ce que vous venez de nous présenter. Je valide ce que vient de dire également mon confère. Vous avez tout à l'heure précisé que vous étiez républicain, j'en suis ravi. Par contre vous savez qu'il y a énormément de communes qui demandent à l'Etat se s'impliquer clairement sur le bouclier tarifaire de façon à ce que les collectivités ne soient pas pénalisées et fassent un choix, voire un équilibrage entre le budget et la continuité du service public.

À Bordeaux, une motion a été demandée pour l'envoyer au Gouvernement, j'aurais souhaité effectivement que nous puissions le faire, mais vous avez dit qu'en tant que républicain, vous attendiez de savoir ce que l'Etat allait vous proposer, c'est normal, c'est votre groupe politique. Moi j'aurai préféré que, puisque nous sommes toujours les premiers en tout, nous fassions également une motion pour exiger du Gouvernement justement qu'il soit très clair sur ce qu'il a l'intention de faire sur le bouclier tarifaire.

M. LE MAIRE : Très bien merci, mon cher collègue, d'autres prises de parole avant de clôturer ?

Mme RAMI : Non.

M. LE MAIRE : Alors je vous entends rarement agacée ma chère collègue, je vous entends par contre de plus en plus dans une posture d'opposition. C'est quand même fort, ce que vous dites est quand même très fort, d'abord parce qu'il y a des inexactitudes factuelles et puis nous commençons le mandat en vous proposant un groupe de travail énergie. Votre première décision, c'est de ne pas y participer. C'est-à-dire qu'au bout de 2 ans de mandat où vous demandez plein de choses, vous n'avez pas décidé de participer au groupe énergie. Il est fait pour cela le groupe énergie et vous dites aujourd'hui : nous ne sommes pas consultés. Et vous n'avez pas voulu y participer. La porte, comme je vous l'ai dit, reste ouverte, mais c'est quand même bien le diable de se plaindre d'une situation que vous avez vous-même choisie. La deuxième chose et je trouve, je vous le dis tel que je le pense, est assez stupéfiante vis-à-vis des agents de la Ville. Comment pouvez-vous penser que rien ne soit fait si nous sommes la commune, ce n'est pas moi qui le dis, c'est Sud-Ouest, qui dépense le moins d'énergie par habitant. Est-ce que vous pensez que c'est quelque chose parce que nous n'avons pas de locaux ? Il y en a plein. Est-ce que vous pensez parce que nous avons fait des choses, nous avons fait plein de choses et nous les avons faites ensemble. C'est-à-dire que rien n'a été fait et par l'effet du hasard, nous sommes donc la commune qui consomme le moins d'énergie. Vous êtes agacée, je le dis tel que je le pense, vraiment, puisque nous avons des relations de confiance tous les deux, que ce sujet-là en tous cas dans les autres Conseils Municipaux n'a pas suscité d'agacement. C'est dommage, pour autant les mesures qui sont présentées là sont soit conformes, soit nous voyons plus loin de tout ce qui a été présenté dans les autres Conseils Municipaux et qui n'a pas fait l'objet d'un

quelconque agacement, du moins ce n'est pas ce que j'ai vu dans les colonnes ou dans ce qui m'a été rapporté. Vous avez dit on n'a rien fait, mais vous avez voté ou pas d'ailleurs, chaque année dans un budget des lignes spécifiques pour la rénovation énergétique. Est-ce que vous pensez encore une fois que nous aboutissons à des choix soit d'équipements neufs, je vous ai cité Boris Diaw pas par hasard, Boris Diaw, il a plus de 10 ans, tout ce qui est chaudière biomasse, il y a 10 ans, c'était quand même un peu moins développé qu'aujourd'hui. Ce sont des choix qui ont été faits, alors vous n'y étiez pas, moi non plus, mais nous sommes dépositaires de tout ce qui a été fait auparavant. Vous me prenez l'exemple de Paul Lapie, vous me dites on ne fait rien, est-ce que l'exemple de Paul Lapie ce n'est pas exactement l'objectif d'une rénovation énergétique ?

Paul Lapie était une passoire thermique. Et nous allons rénover complètement l'école et j'en profite pour vous dire, mon cher collègue, car nous avons l'habitude maintenant dès qu'une lumière reste une lumière, nous avons un Twitter, un appel.

Comme je l'ai expliqué à cette dame, c'était un chantier de désamiantage pour lequel les machines devaient fonctionner toute la journée et toute la nuit. C'est la raison pour laquelle d'un point de vue de sécurité, la dernière fois qu'elle nous a saisis, et bien c'est un ruban LED qui est obligatoire quand nous faisons des opérations de désamiantage. Je lui ai expliqué et ne s'agissant pas d'un oubli de la part des équipes, simplement d'une norme de sécurité, car lorsqu'on désamiante, il faut aussi que si la machine tombe en panne que nous puissions avoir un éclairage. Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas oublié la lumière par-ci, par-là, mais pour l'exemple de Paul Lapie, ce n'est pas le cas. Vous nous dites, Mme RAMI, que vous avez demandé un audit énergétique. Non. Il a déjà été fait, mais nous allons le remettre à jour parce que le patrimoine évolue, parce que les consommations... alors ne dites pas que nous n'avons rien fait ou alors nous allons dire que nous avons fait un il y a 10 ans, cela nous suffit. Mais moi, ce n'est pas mon cas. Et par rapport à votre dernière observation, mon cher collègue, oui je suis républicain. Je pense que nous sommes très exigeants vis-à-vis du pouvoir. Je me suis exprimé publiquement sur le fait que je souhaitais pour les villes, pas pour Talence, évidemment si c'est mieux pour Talence, c'est tant mieux, mais pour les villes que le Gouvernement se positionne, j'ai observé comme vous le fait que les lignes bougeaient, mais moi avec les lois de finances, je ne vous ai pas parlé du Gouvernement HOLLANDE par hasard, quand François HOLLANDE a décidé à l'époque avec Manuel VALLS d'enlever 3 millions € de dotations aux collectivités, je crois que vous vous en étiez d'ailleurs plaint à l'époque, nous n'avons pas eu le choix. Et ces 3 millions €, il nous les manque toujours aujourd'hui, car on ne nous a pas fait enlever un service supplémentaire. Donc moi je laisse le champ au Gouvernement et aussi parce que c'est son rôle, à la représentation nationale, Assemblée nationale et au Sénat qui est le défenseur des collectivités, nous avons 2 sénateurs ici, le soin de nous faire des textes et c'est sur la base de ces textes-là, alors on peut effectivement toujours adopter des motions. Il y a beaucoup de motions qui circulent. Je me suis exprimé publiquement, j'ai l'habitude de dire, nous allons voter une motion tout à l'heure, nous pouvons voter des motions sur tous les sujets, celui-là est important, nous nous sommes exprimés publiquement. Je voudrais juste vous faire une remarque politique. J'ai été contacté par des députés sur la situation, j'eusse aimé que le député qui porte vos couleurs, que vous avez soutenu passe un coup de fil en disant M. le Maire, quelle est la situation,

comment est-ce que nous pouvons avoir cela ? Zéro coup de fil. C'est dommage, il est député de Talence, certes beaucoup de Villenave-d'Ornon, mais il est député de Talence aussi et donc quand vous me dites celui qui doit faire la loi, c'est certes le Gouvernement, mais on en oublie quand même un tout petit peu, je ne voudrais que nous passions sous silence ; je pense que la parenthèse actuelle permet de se rendre compte de l'authentique rôle du Parlement, beaucoup plus avec la majorité actuelle et donc laissons faire le travail législatif. Nous avons fait des remontées. Le diable se cache dans les détails. Dire on veut un bouquet énergétique, c'est facile, le caractériser dans les faits, j'ai vu des propositions de prise en compte de 50 % et je crois que c'est une bonne chose. L'autre chose qui sera aussi déterminante, c'est quid de la valeur des bases de l'an prochain ?

Nous attendons, c'est là où c'est compliqué. Il va falloir que nous puissions avoir cela. Tout cela pour vous dire et pour conclure, mes chers collègues, que ce débat-là, indépendamment peut-être de devoir vous coûter le fait de reconnaître que nous avons bien travaillé.

Ma chère collègue, être la première ville avec Le Taillan-Médoc, ce n'est pas tout à fait la même taille de ville, à mettre en place 100 % de son éclairage LED, ce n'est pas rien. Nous avons divisé par 10 la facture. Moi, vous entendre dire que nous n'avons rien fait, après c'est un travail d'opposition, je le respecte, tout cela est bien normal. Mais je trouve que ce n'est pas respectueux du travail qui a été fait par les services d'une part, dirigé par une politique d'autre part. Et ce n'est surtout pas le sens du débat que nous voulions avoir ce soir. Je peux prendre un schéma, faire une note interne et l'appliquer. J'ai voulu vous le présenter, en débattre et c'est ce que nous faisons aujourd'hui, non, vous sanctionnez tout ce qui ne va pas. J'ai voulu que nous en débattions, mais ce n'est pas le point final, c'est le début de la parenthèse. Il y a tout ce qui a été fait depuis, ce que nous allons faire très concrètement cet hiver et surtout les actions à très long terme. Et c'est là où le travail de l'opposition aussi va jouer. Vous avez dit tout à l'heure : vous n'avez rien fait pour le château des Arts, pour l'école de musique. Je tombe de ma chaise quand j'entends cela parce que d'abord est-ce que vous connaissez le programme détaillé du château des Arts ? La réponse est non.

(Intervention hors micro)

M. LE MAIRE : L'école de musique est au château des Arts. Vous parlez de Margaut ? Je n'ai pas compris, vous parlez de quoi, vous dites pour l'école que rien n'a été fait. Et puis un dernier petit clin d'œil au cas où par hasard vous connaissiez des gens à l'ALEC, le rapport de l'ALEC dit quoi, ma chère collègue, que nous sommes très bien sur nos bâtiments. Vous connaissez des gens qui travaillent à l'ALEC, je crois. Et bien l'ALEC que nous ne pouvons pas soupçonner d'être dans la droite ligne de la politique municipale, c'est une association qui fait un remarquable travail, mais indépendante, elle nous a donné un satisfecit, qui est le contraire de ce que vous nous dites ce soir. J'ai envie de dire, ainsi va la vie de la démocratie, ce n'est pas très grave. Mais en tous cas cela mérite mieux que d'être agacé, j'ai vu aussi des prises de parole plus constructives et plus sereines, mais en tous cas je vous le dis très honnêtement, je souhaite effectivement que nous fassions ce travail-là collectif parce que chacun et chacune a à apporter sa pierre à l'édifice pour essayer de dire, là il se passe cela. Et puis une dernière chose pour vous puisque vous êtes dans l'exécutif métropolitain, aidez-nous à accélérer à la métropole sur les réseaux de chaleur. C'est quand même incroyable

que ce réseau de chaleur qui est près, qui est à Thouars, nous ne puissions pas l'avoir pour l'instant à la piscine, alors elle n'est pas ouverte, aidez-nous. Montrez aussi, défendez nos intérêts auprès de la métropole parce que les réseaux de chaleur, parce que je vous ai déjà entendu critiquer sur Talence qui a un projet de réseau de chaleur, c'est la métropole. C'est Mme BICHET. Vous avez l'occasion de lui parler plus fréquemment que moi. Demandez-lui qu'on aille plus vite parce que la décarbonation énergie, le fait de profiter de l'intelligence qui est née à Thouars, cela dépend de la métropole, donc la balle est aussi dans votre camp. En tous cas, je pense que cela mérite vraiment un débat serein, constructif et surtout comme nous l'avons souvent l'occasion de le dire, nous verrons, nous verrons l'évolution de la consommation énergétique. Et en tous cas, ce que je sais, c'est que sur les 10 dernières années passées, elle était plutôt vraiment en notre faveur. Mme GRESLARD-NEDELEC, vous avez la parole.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Merci M. le Maire, vous dites que le diable se cache dans les détails, alors quelques détails peut-être que je souhaite relever. À chaque fois vous remettez sur le tapis le groupe, nous avons demandé des commissions qui sont un cadre de travail réglementé dans lesquelles les oppositions siègent et travaillent avec la majorité, dont acte.

Vous parliez de l'extinction de l'éclairage public en 2018, je me souviens fort bien et j'ai relu dernièrement le compte rendu du Conseil Municipal de l'époque, avoir demandé plusieurs années précédemment l'extinction de l'éclairage public à Talence et ici même on s'était très fortement moqué de moi. Je voudrais rappeler aussi que lors du projet de la piscine, nous avons évoqué, demandé qu'il y ait des études, en tous cas des prospectives faites sur d'autres sources de chaleur, ce n'est pas ce qui a été choisi. Et nous voyons bien que cela va devenir extrêmement difficile. Vous faites référence au travail de la métropole, je rappelle que la métropole c'est une communauté de communes, et que les services de la métropole travaillent aussi à la demande des maires et la ville de Talence n'était pas, je n'ai pas pris de renseignements plus précis plus récemment, une commune qui demandait et qui portait beaucoup de projets. Et enfin une demande plus personnelle, vous parlez de la végétalisation des murs, s'il vous plaît, stop au jasmin sur tous les murs de toutes les maisons et tous les jardins des villes. Merci.

M. LE MAIRE : Alors, Mme RAMI, après nous allons clôturer, car nous avons un ordre du jour du Conseil Municipal. Mme RAMI et après M. CAZABONNE.

Mme RAMI : Je voudrais quand même répondre à certains points que vous avez soulevés, déjà vous avez dévié certains points de mon intervention. Je n'ai pas dit que vous n'avez rien fait. J'ai justement dit que vous aviez pris, vous réécoutez l'enregistrement, cela sert à quelque chose au moins, que vous aviez utilisé le levier de l'éclairage public. Je n'ai pas dit que vous n'aviez rien fait, premier point. Deuxième point, vous citez les 27 € de la source Sud-Ouest, alors je ne veux pas remettre en question Sud-Ouest et son expertise énergie-climat, je me pose toutefois la question, puisque j'ai vu la légende, cela part des extractions des comptes de résultat. Il me semble que la piscine a été fermée pendant 2 ans, point d'interrogation, à fouiller sachant que c'est un poste un des plus consommateurs. Donc peut-être que ce 27 € par habitant n'est pas le chiffre de référence qu'il faut prendre, ou sur lequel il faut se baser. Après vous avez parlé de la rénovation énergétique que nous votons au

budget. Je vous rappelle quand même que le groupe d'opposition ne participe pas au budget et au vote de ce budget et que j'ai à plusieurs reprises demandé des explications sur la terminologie de rénovation énergétique. Rénovation énergétique, nous avons beaucoup parlé d'éclairage, de pas grand-chose en fait, mais pas de plan d'investissement pluriannuel sur de la rénovation, toitures, murs, changement des vitrages, je ne l'ai pas entendu. Donc je ne suis pas en train de critiquer, non, alors prenez-le comme cela, cela va peut-être vous booster un peu. Je reste toujours dans de l'opposition constructive, je vous dis que nous avons fait des propositions, Denise l'a repris, cela n'a pas été écouté, j'en reste là. Vous voulez faire un audit et quand on fait un audit, M. SALLABERRY, l'objectif derrière c'est de mettre en place un plan d'action. Donc quand on fait un audit il y a 10 ans, effectivement la meilleure chose c'est de le refaire et après avoir un programme d'actions.

M. LE MAIRE : Oui, c'est exactement ce que nous faisons ma chère collègue, mais encore une fois vous m'expliquerez par quel miracle si nous ne faisons rien, vous avez dit tout à l'heure, vous reprendrez effectivement le procès-verbal, car tout est enregistré, vous, vous avez uniquement fait l'aspect éclairage public.

Vous n'avez rien fait pour les bâtiments. Ce n'est pas vrai. C'est un mensonge. Nous avons énormément investi dans les bâtiments et dans la rénovation énergétique des bâtiments. Peut-être n'avez-vous pas cette information, mais je vous le dis, je vous la donne. Alain voulait parler et après je répondrai aux questions de Mme GRESLARD-NEDELEC.

M. CAZABONNE : Oui, alors excusez-moi Mme RAMI, vous avez bien dit que vous n'avez rien fait. Rien c'est quelque chose puisqu'il y a moins que rien. Donc je pense que c'est de là que vient votre différend. J'ai été très en colère pendant que vous parliez. Pourquoi j'étais très en colère ? Parce que nous évoquons l'Etat qui doit intervenir et c'est normal qu'on appelle l'Etat dans la mesure où nous ne sommes pas responsables ici à Talence de ce qui arrive. Mais nous avons commencé à étudier le budget prévisionnel de l'Etat qui va passer certainement avec le 49.3 demain ou après-demain. Et déjà nous voyons qu'il y a près de 100 milliards d'emprunts plus ou moins disséminés sans tenir compte de ce que l'Etat pourrait apporter aux collectivités. Au-delà de l'aide aux collectivités, vous avez vu que la plupart des activités, que ce soit les PME ou les entreprises importantes, je ne parle pas de TOTAL ou de très grosses entreprises, se trouvent dans une difficulté énorme parce qu'elles vont réclamer aussi un bouclier fiscal, ce qui serait normal. Alors pourquoi j'étais en colère ? Parce que, que mon collègue M. BIMBOIRE dise cela, j'aurai pu le comprendre, mais vous Mme RAMI, pas vous personnellement, vous ce que vous représentez, parce que si nous avons ces difficultés particulières aujourd'hui c'est pourquoi ? Parce que vous avez assassiné l'énergie nucléaire en profitant de la faiblesse de vos collègues, parce que nous avions l'énergie la moins chère et aujourd'hui vous la remplacez par des éoliennes, par des énergies renouvellement durable, bien sûr, mais cela représente 6 % de notre énergie. Alors vous êtes responsable, encore une fois pas vous Mme RAMI, au niveau national, alors un peu de modestie et n'accusez pas ici les responsables locaux de sauver un peu leur gestion par rapport à un événement énorme et M. BIMBOIRE ne me contredira pas, cette destruction que vous avez voulue et que vous avez imposée à vos partenaires notamment socialistes. Et vous pouvez tourner le problème dans tous les sens, quand on fait des analyses que ce soit en Europe, que ce soit en France,

l'énergie nucléaire était notre fleuron et aujourd'hui nous allons avoir du mal même si le gouvernement a pris la décision de recommencer, nous allons avoir du mal à retrouver ce qui était notre niveau et donc à retrouver ce qui était aussi notre prix.

M. LE MAIRE : Alors, je vais répondre aux questions et clôturer ce débat qui aura duré près d'une heure, ce qui est la preuve si vous m'écoutez évidemment que l'on peut débattre sereinement. Ma chère collègue, ma chère Denise, je n'ai toujours pas compris votre position. Vous faites partie du groupe de travail des déplacements dans l'opposition, vous y êtes, donc c'est bien pour les déplacements, mais pour l'énergie, c'est moins bien. Je vous rappelle et autre chose, je parle de votre groupe, vous faites partie d'une majorité métropolitaine qui détient le record absolu du groupe de travail et du nombre de commissions préalables à tout cela. Donc c'est bien à la métropole et ce n'est pas bien ici, mais pourquoi pas. Je vous ai proposé et je vous repropose ce soir de faire tomber ce dogme. Sortez de ce dogme. Rejoignez le groupe de travail énergie pour participer au suivi, à la proposition de cela. Et la composition de ces groupes, ma chère collègue, je voulais juste vous rappeler quelque chose, c'est que le groupe de travail par rapport à la commission, il a beaucoup, beaucoup d'avantages.

Et le premier d'entre eux, c'est de pouvoir offrir à l'opposition une représentation bien supérieure à sa représentation lorsqu'on est dans le cadre d'une commission. Et d'autant plus qu'au début de ce mandat, vous étiez 2 groupes, vous en formez désormais 3 avec M. JOLIOT et Mme QUELIER qui était dans un groupe autonome dès le début du mandat. Et bien cela peut vous permettre d'avoir 1 des chefs, alors ils sont chefs de groupe eux-mêmes, de l'opposition, des groupes de l'opposition d'être représentés, ce qui n'est pas le cas dans la commission, donc faites tomber ce dogme et rejoignez le groupe de travail. Vous avez dit la Métropole travaille sur le besoin des maires, mais je tiens à votre disposition l'historique du réseau de chaleur de la piscine. Cela a été demandé par mon prédécesseur, pourquoi ? Parce que les chaudières de Thouars sont à encore une fois quelques encablures.

Cela a été demandé depuis très longtemps. On nous a dit, vous allez voir ce que vous allez voir, avec le nouveau pouvoir à la Métropole, il y aura un avant et un après. Je constate qu'au bout de 2 ans et demi, bientôt 3, le réseau de chaleur n'est toujours pas connecté à la piscine, c'est dommage cela permettrait de se passer du gaz. Et donc ce que je demande, et ce que j'ai demandé à Isabelle puisqu'elle fait partie de l'exécutif, si quelqu'un a quelque chose à me dire, ils viendront à l'exécutif talençais, vous êtes collègues, nous sommes collègues tous les deux. Mais ceux qui sont en responsabilité, c'est l'exécutif. Ce n'est pas Mme RAMI qui s'occupe de cela, c'est Mme Claudine BICHET, pour lui dire est-ce que l'on peut à un moment ou un autre accélérer, juste de faire un trou, de rassembler tout cela et apparemment malgré beaucoup de bonnes paroles, cela ne va pas très vite. Il y a 2 ou 3 choses que je voulais un peu rectifier sur vos points de vue. Sur la production de chaleur à la piscine, il n'apparaissait pas possible par l'architecte de déposer des panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment compte tenu du fait que nous conservions la structure originale de ce bâtiment et que le poids pesé par l'air parce que je rappelle que nous avons choisi un plafond au-dessus de la piscine qui était une vraie passoire thermique qui est de l'air en fait, ce n'est pas du dur. On ne peut pas poser un grand nombre de panneaux photovoltaïques. L'autre solution qui

nous avait été proposée, c'est de les déposer au sol avec une productivité qui était celle qu'elle était, mais surtout qui aurait imperméabilisé et donc enlevé toute la partie espaces verts qui est devant la piscine. Donc ce n'est pas possible. Nous sommes en train d'investiguer plusieurs champs, d'abord est-ce que l'on peut avoir des solutions le temps que la Métropole nous raccorde la piscine avec des énergies décarbonées et est-ce que nous pouvons trouver une solution intermédiaire qui ne nous permettrait peut-être pas forcément de produire autant que nous le voudrions, mais qui nous permet d'avoir cela en sachant une chose et cela revient avec la remarque que j'ai dite à Mme RAMI tout à l'heure, c'est que nous sommes en face du château de Thouars monument historique et que l'architecte des bâtiments de France se montre en général très sourcilieux à juste titre sur des installations qui sont dans l'axe et dans le cône de visibilité des monuments tels que le château de Thouars. Nous ne pourrions pas faire ce que nous voulons. Et je vais répéter, Mme RAMI, dans le cadre du grand PEIXOTTO MARGAUT, nous ne pouvons pas mettre de double vitrage. Ce n'est pas que nous ne voulons pas, nous avons posé la question, mais nous ne pouvons pas, car ces simples vitrages, il faudra qu'ils demeurent, pourquoi ? Parce que c'est monument historique. Donc parfois, ce n'est pas de ma faute ni la vôtre d'ailleurs, nous ne pouvons pas, voilà.

J'ai pris bonne note pour le jasmin, je suis personnellement passionné de jasmin, je voulais vous le dire, et nous aurons peut-être l'occasion de prendre un thé au jasmin ensemble, mais je voudrais juste vous rappeler que si ce sont les plantations qui sont faites devant les personnes, ce sont les personnes qui décident elles-mêmes. Je ne sais pas si vous parlez des bâtiments privés ou des bâtiments communaux, mais j'ai bien noté, j'ai donc regardé Sophie pour que le taux de jasmin soit drastiquement diminué. Mais moi, j'aime bien le jasmin. Il faudrait faire un groupe de travail Jasmin, mais vous n'allez pas y participer. Cela pousse vite et c'est pratique.

(Intervention hors micro)

M. LE MAIRE : Je suis très serein, c'est vous qui êtes en colère. Et puis par ailleurs nous sommes en train surtout d'essayer de réfléchir à qu'est-ce que nous pouvons planter pour éloigner les moustiques, ce qui sera d'ailleurs bien meilleur que le jasmin. Allez, je vous remercie pour ce débat passionné et encore une fois, le travail commence. Merci à celles et ceux qui ont proposé des remarques constructives pour avancer dans le même sens. Mme la secrétaire.

Vœu de la ville de Talence relatif au RER Métropolitain

M. LE MAIRE : Alors je voudrais dire que nous allons changer une délibération pour que notre collègue tout à l'heure Guillaume GARRIGUES, si vous en êtes d'accord, puisse participer au diagnostic qui a lieu actuellement à la gare de la Médoquine et pour lequel notre collègue François JESTIN est excusé puisqu'il y participe. Il y a à peu près une cinquantaine de personnes, me dit-on. C'est un vœu qui a fait l'objet d'échanges entre nous, en tous cas avec Mme RAMI et avec votre groupe et avec vous M. JOLIOT, nous avons essayé de vous

contacter plusieurs fois Mme QUELIER, mais malheureusement sans réponse. J'espère donc que ce texte vous convient. L'idée est donc, vous savez que la réunion a été plutôt très conclusive puisque la réunion de présentation s'est plutôt bien passée même si nous étions très souvent très loin des enjeux du RER et de la gare et de la halte Talence-Médoquine, l'idée est de contribuer par écrit au sein du registre de consultation pour rappeler tout l'attachement que l'ensemble du Conseil Municipal porte à la réouverture de cette gare en 2025. Je voudrais juste apporter une petite précision parce qu'il me semble que la future ligne de bus express n'est pas pour l'horizon 26, mais plutôt pour l'horizon 27 puisque je crois que c'est le calendrier qu'on nous avait donné puisque la Métropole va vite, mais pas autant que nous le souhaiterions. Mme QUELIER.

Mme QUELIER : Oui, bonjour à toutes et à tous, je m'interroge sur ce vœu, un vœu c'est un souhait émis, en plus en collectivité locale, il y a une définition précise. Pour souhaiter justement une décision qui n'est pas prise, là, la décision est prise, donc qu'est-ce qui motive précisément la publication de ce texte qui s'appelle un vœu ? Donc cela me chagrine. D'autre part, je trouve que le texte ne rend pas justice à la place des citoyens, des collectifs citoyens et des associations dans le combat qui a été mené depuis très longtemps puisqu'il y a déjà 30 ans, 40 ans, j'étais née, mais je n'étais pas encore à Talence, - tu vois de quoi je veux parler ? - OK. Quelqu'un a arrêté physiquement le train de la gare de la Médoquine pour démontrer que les quais étaient adaptés et pouvaient accueillir de nouveau des voyageurs. J'ai trouvé aussi en 2016 une motion qui avait été votée ici, mais sous la pression des associations pour demander la réouverture de cette gare. Donc cette motion avait tout son sens.

Et donc voilà, la municipalité ne s'est pas engagée, enfin à lire le texte, on a l'impression que la municipalité a tout fait. Non. J'aimerais vraiment que dans ce texte, nous reconnaissons un petit peu mieux la place de ces collectifs citoyens. Et j'ajouterai qu'il y a un anniversaire à souhaiter puisque j'ai vu sur le site de l'association que c'était le 18 octobre 2012, il y a donc 10 ans que l'association présentait justement son projet de la réouverture de la gare. Pour terminer, sauf si vous m'apportez des arguments montrant qu'il y a un danger particulier par rapport à la décision puisqu'en fait nous sommes sur quelque chose qui est déjà acté, nous ne faisons donc pas un vœu sur quelque chose qui est déjà acté, sauf si vous m'apportez des arguments comme quoi ce vœu aura un poids particulier, apportera quelque chose, sera une plus-value, sinon je ne vois pas l'intérêt d'y souscrire.

M. LE MAIRE : Alors, si vous préférez le terme de motion ou de vœu, c'est à peu près la même valeur. Il y a des choses, cela faisait quelques Conseils Municipaux que nous n'avions pas eu la chance d'entendre vos propos, mais qui me hérissent toujours autant le poil. Je voudrais juste vous rappeler, ma chère collègue, que les élus sont aussi des citoyens et qu'il appartient aux élus de pouvoir effectivement conduire, indépendamment de leurs étiquettes politiques, les affaires de la Ville. Il a toujours été dit, d'abord vous avez dit que la motion avait été faite sous la pression des associations, c'est faux, c'est juste que le Président de la Région, je le sais, j'y étais, avait décidé après quelques atermoiements et quelques choix plus orientés vers Pessac que sur Talence à l'époque, de faire la réouverture de la Médoquine. Et donc à l'époque ce n'était pas du tout la pression des associations que j'ai reçue de très nombreuses

fois et qui ont fait un travail admirable, c'est vrai, mais ce n'est pas la pression. C'était juste d'enfoncer le clou pour dire et bien nous souhaitons passer au stade, arrêter les études parce que je pense qu'il y a eu plus d'études sur la gare de la Médoquine, qu'il y a de kilomètres de voies ferrées entre ici et Paris. Donc ce que vous dites, pardonnez-moi, n'est pas tout à fait exact. Il n'y a pas de pression des associations, les associations ont fait leur travail depuis 30-40 ans. Vous savez que les chiffres en ce moment entre la police et les syndicats, ce n'est pas tout à fait pareil, mais tout le monde a fait le travail. Et lorsque nous avons voté ce vœu à l'unanimité en 2018 pour reprendre vos propos, effectivement nous avons juste rappelé notre attachement à aller dans la phase. Et aujourd'hui j'ai envie de vous dire le vœu ou la motion la plus importante, c'est celle-là. Est-ce qu'il y a un danger ? Oui, très concrètement, oui. Aujourd'hui la réouverture de la halte médoquine n'est pas actée définitivement. Elle est le fruit de la concertation en cours auprès de 2 lignes de RER puisqu'elle était intégrée dans un schéma de RER métropolitain, girondin, qu'importe. Et cette réouverture, à la différence de nos collègues du Bouscat qui sont en travaux, elle est effectivement très avancée, mais si jamais il y a une majorité d'avis qui s'expriment contre sa réouverture quels qu'ils soient, alors les garants de la concertation pourraient recommander de ne pas rouvrir cette gare, donc le danger, oui il ne faut pas agiter les peurs, mais aujourd'hui si vous me dites, est-ce que la réouverture de la gare de la Médoquine est actée, la décision de faire est prise. Mais c'est le principe d'une concertation, d'une consultation plus exactement, et bien nous le faisons valider avec des garants. C'était l'objectif de la réunion publique à laquelle je ne sais pas si vous avez assisté, qui a été une réunion de présentation dans laquelle il y a même des gens qui sont venus de Cestas, de Pessac, de Caudéran, de plein d'autres endroits, sur lequel tout le monde a rappelé quelles que soient les étiquettes politiques.

Votre collègue d'ailleurs du Conseil Départemental était là, pour rappeler l'importance du danger, danger ce n'est pas le bon terme, mais il y a aujourd'hui factuellement quelque chose, le registre de consultations est la seule preuve physique avec les prises de parole en réunion qui indiquent si des personnes, citoyens, élus, souhaitent ou non la réouverture de la gare de la Médoquine. Et c'est le souhait et c'est ce texte-là que nous avons soumis donc et que nous vous avons soumis.

C'est un peu dommage d'attendre le Conseil Municipal, nous vous l'avons soumis il y a plusieurs jours déjà sans réponse de votre part. Je veux bien entendre tous les acquiescements, mais saisissez-vous justement du délai que nous vous avons donné qui va, je crois, à Mme RAMI et à son groupe, qui va bien aussi à M. JOLIOT et son groupe. Et donc est-ce qu'il y a un danger ? Oui. En tous cas il y a un risque, donc il ne faut pas le prendre. Et en tous cas l'idée est d'exprimer juridiquement par écrit le souhait des élus de la ville de Talence, de pouvoir rouvrir cette halte. Et les citoyens ou associations qui le souhaitent également, nous verrons, je pense que l'association dont vous parlez viendra sûrement sur le registre ouvert en Mairie ou par internet puisqu'on peut le faire par internet, aura l'occasion de dire si elle est d'accord ou pas avec la réouverture de cette gare. C'est donc très important. Sachez une chose, nous avons parlé de sobriété énergétique, ma chère collègue, mais les sonnettes divergent entre les différents Conseils Municipaux. C'est l'école de musique justement, je n'ai pas bien compris où est-ce qu'elle était, mais c'est celle-là. Donc juste, ma chère collègue, je crois qu'il y a toujours une tradition dans ce Conseil Municipal, c'est d'éviter

la production de vœux et motions sur tout et n'importe quoi. Nous en prenons peu de manière à ce que quand nous en prenons, ça n'aura pas une valeur juridique plus importante, mais que l'on puisse enfoncer le clou. Voilà le sens pour répondre, je l'espère, à vos questions et vous laisser libre évidemment de vos votes. M. CAZABONNE.

M. CAZABONNE : Oui, Mme QUELIER, les associations ne sont pas forcément en opposition par rapport aux élus. Elles peuvent être un complément, elles peuvent contester quelquefois. Mais ceux qui ont la responsabilité et vous en êtes une, ce sont les élus. Ils sont élus pour cela, ils ont donc à assumer leurs décisions et les propositions qu'ils font. La gare de la Médoquine, je pourrais vous en parler pendant des heures, il y a eu X délibérations, X rencontres, j'avais été avec Maître AMBRY, ancien élu ici qui a beaucoup participé à cela, à des rencontres avec M. ROUSSET. La fin de l'histoire, vous la connaissez, M. ROUSSET me disait souvent, je ne vois pas l'intérêt de la Médoquine. En réalité, il voyait très bien l'intérêt de la Médoquine, ce qui l'inquiétait, c'est que si la Médoquine se réalisait avant sa gare à lui, Les Échoppes, il se serait posé la question que quelle utilité serait la gare des Échoppes. Mais il était Maire de Pessac et Président de la Métropole, je ne peux donc pas lui reprocher de défendre les intérêts de Pessac. Et le jour où Les Échoppes ont été lancées à un prix important d'ailleurs, je l'ai rerencontré et je lui ai dit maintenant La Médoquine, ah mais maintenant on peut faire, mais je souhaiterais qu'elle desserve seulement le Médoc. Et j'avais rencontré avec le Maire de St Aubin qui est toujours le même, la SNCF, et la RFF, et j'avoue que les propositions et le Directeur Régional de la RFF avait été franc du collier, il nous avait dit très clairement, de toute façon, nous, nous ferons ce que veut M. ROUSSET. C'est lui qui paie, on fera ce qu'il veut. Il avait le mérite de la franchise. Voilà pourquoi cela a traîné des années et des années.

Et finalement la dernière rencontre que nous avons eue avec Alain ROUSSET, c'était un accord sur le principe de la réalisation de cette halte, à l'époque c'était une gare et c'est comme cela que nous avons résolu la situation. J'ajoute qu'entre-temps la Mairie de Talence avait essayé pour conserver déjà le point de vente parce que c'était utile pour les habitants, à la Médoquine, j'avais rencontré le directeur général de la SNCF à Paris pour lui dire que la ville de Talence est prête à mettre un fonctionnaire comme on l'a fait La Poste de Felhmann qui ferait le travail que fait actuellement votre employé. Nous vous demanderions juste une participation, un pourcentage sur les ventes des voyages, sans quoi c'était impossible. J'ai donc eu une réponse du directeur général, ils ne le font qu'en milieu rural. Pas de chance, les vignes Haut-Brion, il ne les classait pas en milieu rural. Ils n'ont donc pas accepté de faire cela, même cela ils avaient refusé au nom de ce principe : on ne le fait qu'en milieu rural. Voilà pourquoi sur la Médoquine, les associations se sont beaucoup impliquées, je vous en donne acte, avec plus ou moins de sensibilité ou de sympathie ou d'opposition, peu importe, mais elles se sont impliquées et très souvent lorsque nous avons fait des réunions, c'était avec les associations. Et je le répète, le décideur, c'est lui.

M. LE MAIRE : Et puisque je suis un maire ouvert et charmant, vous le savez déjà, je peux vous proposer de rajouter après la phrase : au cœur de ce schéma de transport repensé, Talence la Médoquine occupe une place centrale et place Talence comme un rouage essentiel du RER métropolitain, je peux vous proposer évidemment à l'ensemble du groupe majoritaire :

« La volonté de voir rouvrir cette halte au trafic voyageur portée, relayée et appuyée depuis de très nombreuses années par la ville de Talence et de nombreux citoyens et associations trouve aujourd'hui enfin sa concrétisation. » Ce n'est pas mal je trouve.

M. BIMBOIRE : Ce n'est pas mal, mais ce n'est pas complet. Permettez-moi quand même de vous rappeler que le parti communiste s'est battu pendant des années, mais la CGT des transports de la Gironde avec les copains de la SNCF et du Département, quand je dis 40 ans, j'étais là où j'étais Président de la commission des transports, nous avons fait le maximum, alors les citoyens je veux bien, les associations aussi, mais mettez quand même les syndicats, en tous cas 1.

M. LE MAIRE : Le principe d'ouvrir une motion et donc de la proposer avant, c'est d'éviter que chacun prêche pour sa paroisse. Alors M. JOLIOT, excusez-moi, Isabelle avait levé la main en premier.

Mme RAMI : Merci, désolée Xavier. Alors effectivement c'est vrai que quand nous avons reçu ce vœu, on s'est posé la question. Donc les questions que s'est posées Christine et qu'elles vous ont posées, on se les est posées, donc c'est légitime et c'est vrai que j'ai un petit peu de mal avec les réponses que vous lui avez faites quand même, mais je les entends. Donc effectivement nous nous sommes entretenus sur ce vœu et il nous a semblé qu'en l'état il ne montrait pas une volonté d'aller plus loin et nous vous avons fait 2 propositions que vous avez reprises et c'est très bien, à savoir les 2 propositions qui étaient sur l'arrêt des TER Bordeaux Dax et Bordeaux Mont-de-Marsan puisque cela n'existe pas pour le moment et que nous espérons fortement que cela soit la prochaine étape. Et le deuxième point que nous vous avons demandé aussi d'intégrer, c'était le traitement du bruit et l'aspect des riverains.

C'est donc quelque chose qui va peut-être sortir à la concertation aujourd'hui puisqu'aujourd'hui c'est la concertation sur les équipements publics de la halte. Et je pense qu'effectivement le bruit, le traitement du bruit, c'est quelque chose qui est important à traiter dès le départ. Donc en l'état avec ces 2 points-là, notre groupe va voter ce vœu, il n'y a pas de problème.

M. LE MAIRE : Avec l'ajout que j'ai proposé ?

Mme RAMI : Et avec les ajouts effectivement qui ont été proposés là.

M. LE MAIRE : Bien sûr. Juste, vous rappeler, ma chère collègue, que l'autre engagement que nous avons demandé à la SNCF préalablement avant toute étude, c'était aussi, nous ne l'avons pas rappelé puisque nous nous occupons aussi des riverains évidemment, 0 expropriation. Et c'est la raison pour laquelle nous trouvons une gare aujourd'hui avec 3 quais et un 4^{ème} un peu décalé, ce qui permet d'éviter le parapet et donc ce qui permet de ne pas exproprier qui que ce soit. Sur le traitement du bruit, nous en avons parlé lors de la conférence et nous y sommes particulièrement attentifs étant entendu évidemment que la SNCF est liée par un certain nombre de normes et de protection, mais je pense effectivement que c'est un point fort de la même façon, mais je pense que nous nous entendrons là-dessus qu'il est hors de question de faire de cette halte un aspirateur à voitures et donc c'est la raison

pour laquelle nous avons fait le choix des mobilités douces pour ce pôle d'échanges multimodal. M. JOLIOT.

M. JOLIOT : Merci, Monsieur le Maire. Comme vous le savez, nous n'avons pas souhaité au nom de mon groupe prendre part à la co-rédaction, ou à quelques amendements que ce soit parce que c'est une question de principe. Nous estimons qu'à partir du moment où c'est un texte que je vais qualifier de politique, qu'il appartient à ses rédacteurs d'en faire la proposition la plus votable, si je puis dire, par l'ensemble du Conseil. Tout simplement, nous prenons acte de la question de fond qui est soulevée, bien évidemment nous appartenons aux associations, citoyens, syndicats, groupements politiques depuis des décennies qui demandent effectivement avec insistance cette réouverture, cette remise en service, ce qui s'intègre aussi plus largement dans la défense des services publics. Nous avons toujours eu une action par rapport à cela. Sur le fond, nous estimons qu'il serait incohérent de ne pas voter ce texte à partir du moment où il défend des choses que nous défendons nous-mêmes. Pour la question de forme comme je vous l'ai dit, un vœu c'est d'abord, alors je ne vais pas parler d'opération de communication politique, ce serait péjoratif et ce n'est pas totalement cela, mais c'est un texte politique, on va dire. L'émission d'un vœu politique, nous estimons dans la mécanique que c'est au promoteur de ce texte de le rédiger. Si certains groupes veulent s'associer avec des amendements, cela les regarde et il n'y a pas du tout d'infamie à cela, mais nous avons fait un choix différent, c'est tout.

M. LE MAIRE : Et donc je fais le choix à chaque fois de vous proposer ces vœux puisque l'objectif d'un vœu, nous pouvons le voter à la majorité, mais il n'en est que plus fort que si jamais l'ensemble des personnes qui composent, les 43 personnes de ce Conseil Municipal, le votent, ce qui prouve bien que cela transcende l'étiquette politique, l'historique de plus ou moins X décennies.

Vous savez, mon cher collègue, je vous entendais dire cela paraît tellement évident que la Médoquine soit ouverte aujourd'hui, que cela fait 75 ans qu'elle est fermée. Donc je préfère pour répondre et pour clôturer votre question tout à l'heure, m'assurer que nous ayons fait tout notre maximum pour rappeler tout notre attachement de manière à ne pas avoir de regrets. Maintenant je vous laisse libre de votre vote évidemment.

Mme QUELIER : Je vous réponds rapidement pour justifier mon vote. Je suis d'accord même si moi aussi je ne vais pas me battre sur les formulations. Donc l'important c'est, je pense, de redonner, de reconnaître un peu plus fortement la place des citoyens et des associations dans ce combat puisqu'effectivement ils y travaillent depuis avant, je pense, que la Mairie ne s'engage vraiment vraiment formellement. Je voterai donc pour.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, donc pour à l'unanimité de l'ensemble du Conseil Municipal moyennant l'ajout que je vous ai proposé, Mme QUELIER, qui convient visiblement à tout le monde. Je vous en remercie.

MOTION

Monsieur le Maire expose :

« En décembre 2018, la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole s'associaient pour mettre en œuvre le développement du réseau express régional (RER) Métropolitain. Ils ont été rejoints en 2020 par l'Etat, puis en 2022 par le Département de la Gironde.

Le RER Métropolitain est un enjeu pour notre agglomération et une priorité pour Talence puisqu'il sera un maillon stratégique de la chaîne de transport de tout le territoire. L'ensemble de ce projet représente un triple avantage car il permet de lutter contre la pollution, de proposer une alternative supplémentaire au tout automobile et d'améliorer les transports pour les Talençais.

Le train est le meilleur moyen de décarboner nos déplacements. Talence entend donc donner au ferroviaire toute sa place comme outil efficace pour accompagner la transition énergétique des transports.

A l'heure où le « tout-voiture » démontre ses limites, tant pour l'environnement que pour l'aménagement urbain, le RER Métropolitain permettra de libérer le trafic routier tout en venant renforcer la complémentarité avec d'autres formes de mobilités comme le vélo, le réseau bus/bus express, le tramway et le développement du covoiturage.

Ce projet permettra également à tous les Talençais de bénéficier d'une offre de transport renforcée, facilitant les transports du quotidien avec une fréquence de trains améliorée, des temps de trajet plus courts, des accès plus rapides aux lieux de proximité et des coûts moins élevés.

Au cœur de ce schéma de transports repensé, la gare de Talence Médoquine occupe une place centrale et place Talence comme un rouage essentiel du RER Métropolitain. La volonté de voir rouvrir cette halte au trafic voyageurs, portée, relayée et appuyée depuis de nombreuses années par la Ville de Talence et de nombreux citoyens et associations, trouve aujourd'hui, enfin, sa concrétisation.

La halte de Talence Médoquine va permettre de connecter l'offre TER avec l'offre de transports urbains (dont une future ligne de bus express à l'horizon 2027). Son objectif est de permettre une meilleure accessibilité à plusieurs pôles majeurs de l'agglomération bordelaise, comme le campus universitaire de Talence ou le Centre Hospitalier Universitaire Pellegrin. De plus, l'arrêt des TER semi-directs reliant Bordeaux à Mont de Marsan, Hendaye et Tarbes (qui traverseront la gare sans s'y arrêter) constituerait aussi un levier supplémentaire en faveur du report modal et du désengorgement de la gare Saint Jean et de ses alentours.

La réouverture de La Médoquine est fondamentale pour le projet de RER Métropolitain puisque la halte sera située à la fois sur la ligne Libourne – Arcachon et celle du Médoc.

Avec 4 000 montées et descentes journalières attendues, c'est un projet d'intérêt général pour toute l'agglomération qui est aujourd'hui au centre des préoccupations. Au-delà de la seule desserte d'un bassin de population important, c'est toute une dimension multimodale qui est également mise en avant, contribuant à favoriser un fort report modal pour les déplacements du quotidien. Soucieuse du cadre de vie des riverains, la Ville s'engage dans ce projet avec la volonté de l'intégrer dans son environnement de façon harmonieuse : intégration au tissu environnant, aménagements paysagers, protections contre le bruit et limitations des nuisances sonores pour les riverains.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Talence, consciente de l'enjeu que représente la halte de la Médoquine, s'est mobilisée pour sa réouverture au trafic de voyageurs, avec l'appui de Bordeaux Métropole, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du tissu associatif local. Cette grande ambition qui nous rassemble se trouve désormais au centre de ce grand projet de RER Métropolitain qui lui est intimement lié.

C'est pourquoi, nous, élus du conseil municipal de Talence, exprimons aujourd'hui un soutien plein et entier à ce projet structurant pour Talence et l'ensemble de notre agglomération. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR

N° 2 - Régime indemnitaire des élus

M. LE MAIRE : Bon, il s'agit d'une délibération technique qui permettra d'allouer à Mme DUMONT l'indemnité dévolue à l'ensemble des Conseillers Municipaux sans délégation à l'exception de M. le Sénateur, la somme de 146,97 € bruts. Y a-t-il des observations ?
Mme QUELIER.

Mme QUELIER : C'était juste une question ; il y a une augmentation dans ce tableau ou pas ?

M. LE MAIRE : Pour l'ensemble des indemnités, comme c'est indiqué là-dessus, vous savez qu'à chaque fois que nous revotons une délibération, il n'y a pas d'augmentation par rapport à ce qui a été voté, simplement cela prend en compte les 3,5 % puisque je vous rappelle que la délibération votée, tous les élus de France subissent la même chose. C'est la raison pour laquelle ce montant que vous avez là, cela devait être à peu près 142 € au tout début et cela a été augmenté de 3,5 %, mais cela correspond à ce que vous avez touché à partir du mois d'août.

Mme QUELIER : Merci.

M. BIMBOIRE : Ça aurait pu être ... (*hors micro*)

M. LE MAIRE : Mais David, je te sens bien parti pour rejoindre la majorité. Tu verras, c'est plus facile, moins dogmatique et plus facile. C'est pour répondre à votre question, voilà pourquoi les montants diffèrent par rapport à ceux-là et évidemment tout cela respecte le CGCT. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Suite à la démission de Madame Florie ARMITAGE, Madame Maud DUMONT est devenue conseillère municipale.

Il nous faut donc mettre à jour le tableau des indemnités.

Je vous propose par conséquent de fixer, à compter du 26/09/2022, conformément aux articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités mensuelles de fonction ainsi qu'il suit :

Monsieur Sallaberry	Maire	4968,00
Madame Fabre-Tabourin	1 ^{er} adjoint	1714,00
Monsieur Duart	2 ^{ème} Adjoint	1714,00
Madame Sallet	3 ^{ème} Adjoint	1714,00
Monsieur Jestin	4 ^{ème} Adjoint	1714,00
Madame Rondeau	5 ^{ème} Adjoint	1266,84
Monsieur Besnard	6 ^{ème} Adjoint	1266,84
Madame Castagnéra	7 ^{ème} Adjoint	1266,84
Monsieur Giron	8 ^{ème} Adjoint	1266,84
Madame Chadebost	9 ^{ème} Adjoint	1266,84
Monsieur Erchouk	10 ^{ème} Adjoint	1266,84
Madame Thomas-Pitot	11 ^{ème} Adjoint	1266,84
Monsieur Fargues	12 ^{ème} Adjoint	1266,84
Madame Madrid	13 ^{ème} Adjoint	1266,84
Monsieur Coldefy	14 ^{ème} Adjoint	1266,84
Madame Chabbat	15 ^{ème} Adjoint	1266,84
Monsieur Joyon	16 ^{ème} Adjoint	1266,84

Monsieur Bonnin	Conseiller municipal délégué	982,22
Madame Balligand	Conseillère municipale déléguée	568,22
Monsieur Delgado	Conseiller municipal délégué	568,22
Monsieur Hanotin	Conseiller municipal délégué	568,22
Madame Iriart	Conseillère municipale déléguée	568,22
Monsieur Larose	Conseiller municipal délégué	568,22
Madame Micoine	Conseillère municipale déléguée	568,22
Monsieur Pene	Conseiller municipal délégué	568,22
Madame Desguers	Conseillère municipale déléguée	436,77
Madame Fricot	Conseillère municipale déléguée	436,77
Monsieur Jean	Conseiller municipal délégué	436,77
Madame Ludlow	Conseillère municipale déléguée	436,77
Madame Serrano-Uzac	Conseillère municipale déléguée	436,77
Madame Bonoron	Conseillère municipale déléguée	187,34
Monsieur Garrigues	Conseiller municipal délégué	187,34
Madame Helbig	Conseiller municipal délégué	187,34
Monsieur Cazabonne	Conseiller municipal	0,00
Madame De Marco	Conseillère municipale	146,97
Monsieur Bimboire	Conseiller municipal	146,97
Monsieur Bardin	Conseiller municipal	146,97
Madame Rami	Conseillère municipale	146,97
Monsieur Martily	Conseiller municipal	146,97
Madame Greslard-Nedelec	Conseillère municipale	146,97
Monsieur Joliot	Conseiller municipal	146,97
Madame Dumont	Conseillère municipale	146,97
Madame Quélier	Conseillère municipale	146,97

Ces indemnités de fonctions subiront les mêmes revalorisations que les traitements des fonctionnaires. »

ADOpte par 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 18/10/2022

N° 3 - Approbation du procès-verbal de la séance publique du 12 septembre 2022

M. LE MAIRE : Est-ce que ce procès-verbal appelle des remarques de votre part ?
Mme DUMONT.

Mme DUMONT : N'ayant pas participé à ce Conseil, je préfère m'abstenir.

M. LE MAIRE : Très bien. Abstention ? Vous ne prenez pas part au vote. C'est mieux, je pense, c'est plus adapté. Exactement, sinon, pas de remarques, il est adopté.

Mme QUELIER : Logiquement, je vais faire comme cela aussi puisque j'étais absente et M. le Maire, j'ai été absente ponctuellement. J'étais présente la fois d'avant.

M. LE MAIRE : J'ai dit que vous m'aviez manqué.

Mme QUELIER : Je vois cela, j'en suis contrite.

M. LE MAIRE : Je vous propose de garder nos déclarations d'effusions pour la fin du Conseil Municipal. Allez, on passe à la suivante, ma chère collègue.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 12 septembre 2022 »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par

41 VOIX POUR
2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DUMONT – Talence en
Transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 18/10/2022

Mme CASTAGNERA : Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, il faudrait passer la délibération n° 26

M. LE MAIRE : La 26 c'est ça, et après il y aura la 25 de M. HANOTIN.

Mme CASTAGNERA : La 26 de M. GARRIGUES, Conseiller Municipal délégué aux nouvelles mobilités, aux transports, au plan piétons et aux vélos métropolitains.

N° 26 - Signature d'une convention de mise en place d'un programme de mobilité vélo avec les associations Cycles & Manivelles et Etu'Récup

M. GARRIGUES : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, cela va être très rapide puisque c'est dans la droite ligne de ce que nous avons voté il y a quelques mois puisque nous renouvelons pour 1 an les conventions que nous avons signées avec Cycles & Manivelles et Etu'Récup qui sont nos 2 maisons métropolitaines du vélo qui concernent notre secteur pour un montant de 3 000 € par association et cette convention puisque cela avait été évoqué lors de la précédente délibération sera renouvelée par tacite reconduction 2 fois.

Sachant aussi, vous l'avez vu, nous mettons aussi à disposition de ces 2 associations un local de 6 m² au stade de Thouars pour entreposer leur matériel. Vous avez tous les devis afférents qui viennent justifier les dépenses proposées. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

M. LE MAIRE : Des questions justement ? Mme RAMI.

Mme RAMI : Oui, déjà je tenais à féliciter ces conventions puisqu'il s'agit d'accompagner les mobilités alternatives et actives et le vélo sur le territoire talençais. En fait j'ai fait un peu de rétropédalage, c'est bien cela, et il me semble qu'à une époque, vous donniez des subventions à Vélo-Cité. Cela fait un petit moment qu'il n'y en a plus et je me pose la question de pourquoi ne pas continuer à aider financièrement Vélo-Cité qui a un territoire d'actions un petit peu plus élargi, mais qui a une visibilité et une action notamment sur les remontées de problématiques de chaussées, un accompagnement sur les politiques vélos. Je me pose donc la question, c'est tout.

M. BIMBOIRE : Si je peux me permettre, pour confirmer, je sais que nous avons ont également demandé il y a quelque temps d'avoir une convention et la Ville n'a pas répondu.

M. LE MAIRE : On avait déjà eu ce débat, mais je pense que c'était peut-être passé, alors je vais paraphraser le sénateur qui a dit : la roue tourne. Je trouve cela très bon. Nous avons fait le choix, nous en avons discuté que nous aidons ponctuellement cette association et d'autres non. Vélo-Cité fait partie effectivement des associations que nous avons aidées pendant un temps et que nous n'aidons plus. C'est une décision du Conseil Municipal que nous passons chaque année dans le cadre des délibérations de l'association pour laquelle vous votez pour ou contre en fonction des associations. J'ai envie de vous dire, je regarde leurs travaux, ils sont souvent très critiques également de certains aménagements proposés actuellement. Je voudrais vous rappeler par exemple que des aménagements ont été faits avec eux, c'est le cas pour le nouveau giratoire Roul-Libération pour lequel Guillaume avait sollicité leur avis, c'est notamment avec eux que nous avons fait les choses pour les vélos cargos. Je pense qu'à un moment donné ou un autre une politique s'incarne à travers un pouvoir politique et que donc le mieux, c'est d'avoir des responsables politiques, en l'occurrence c'est une partie de vos délégations à la Métropole pour exercer cela. Nous n'avons pas forcément besoin toujours d'une kyrielle d'associations. Là nous avons décidé d'aider Cycles & Manivelles et Etu'Récup de façon reconductible. Nous faisons des choix parce que malheureusement nous ne pouvons pas aider toutes les associations tout simplement. Voilà. Donc vous nous avez félicités, cela veut dire que vous allez voter pour. Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? Très bien. Elle est adoptée à l'unanimité. Je vais vous proposer, Mme la Secrétaire, d'aller sur la 25, s'il vous plaît.

M. CAZABONNE : Je vais vous quitter parce que je vais chez le kiné parce que mes chers amis n'arrêtent pas de m'appeler le diable boiteux, M. Talleyrand. Et puisque je vous parle de M. Talleyrand, vous savez qu'il boitait et un jour il a rencontré un monsieur qui était borgne. Le borgne lui a dit : comment allez-vous ? Il a répondu : comme vous voyez.

M. LE MAIRE : Merci, M. le Sénateur. Délibération n° 25.

DÉLIBÉRATION

Monsieur GARRIGUES, Conseiller municipal délégué aux Nouvelles mobilités, transports, au Plan piéton et vélo métropolitain, expose :

« La Ville de Talence, dans le cadre de sa politique de mobilités et de réemploi, souhaite soutenir les associations participant aux politiques publiques.

C'est dans ce cadre que par délibération n°43 du 4 juillet 2022, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention d'une durée de 6 mois avec les associations « Cycles et Manivelles » et « Etu'Récup » dans le cadre d'un programme de mobilité vélo. Cette convention prenant fin au 31 décembre 2022, et afin de pérenniser ce partenariat, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à la renouveler pour une durée d'un an (renouvelable par tacite reconduction 2 fois maximum).

Pour rappel, « Etu'Récup » est une association créée en 2014 pour mettre en place une ressourcerie sur le Campus universitaire, puis une Maison du Vélo et des Mobilités Alternatives en 2018 sur Bordeaux. Cette association récupère et valorise les matériaux via le tri ou le réemploi, et remet en circuit à petit prix des objets pour leur donner une seconde vie. Elle anime également des ateliers participatifs de réemploi et d'auto-réparation, coorganise des événements écoresponsables et propose des solutions aux particuliers et entreprises pour promouvoir des modes de consommation et de mobilité soutenables.

La Maison du Vélo, quant à elle, a vocation à promouvoir l'accès et l'utilisation quotidienne du vélo et favoriser la vélonomie via des ateliers participatifs, des ateliers mobiles d'auto-réparation, des animations ludiques et des interventions en entreprise. La vélo-école, la remise en selle et les sessions de formation à la sécurité ou au

partage de la route permettent d'initier ou sécuriser ceux et celles qui souhaitent se lancer. La Maison du Vélo est membre du réseau des Maisons métropolitaines des mobilités alternatives (MAMMA) de Bordeaux Métropole.

« Cycles et Manivelles » est une association loi 1901 à but non lucratif, née en 2013 à l'initiative de quelques passionnés du vélo. Son principal objet est la promotion active de la pratique quotidienne du vélo et plus largement la mobilité soutenable. Cette association mène différentes activités favorisant la mise ou remise en selle et la pratique quotidienne du vélo : information, sensibilisation, ateliers vélo participatifs et solidaires, vélo-école pour adultes, animations, évènements etc. La réduction des déchets est également au cœur de son projet : Elle récupère des vélos usagés et des matériaux en lien avec la pratique du vélo. Elle met en place des forfaits évolutifs pour les enfants, un prêt de vélos atypiques et accueille des permanences MAMMA. Enfin, elle est membre du réseau national « Heureux Cyclage » qui crée et anime des ateliers et évènements relatifs au réemploi et au recyclage.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer la convention en pièce jointe avec les associations « Cycles & Manivelles » et « Etu'Récup » pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction au maximum 2 fois,
- Verser aux associations Cycles & Manivelles et Etu'Récup une subvention annuelle de fonctionnement de 3 000 € par association qui sera versée en une fois à la signature de la présente convention ;
- Mettre à disposition de ces associations un local de 6 m² destiné au stockage du matériel de la Maison du Vélo. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 18/10/2022

N° 25 - Convention de prêt de documents de la commune de Talence aux Archives départementales de la Gironde

M. HANOTIN : Mes chers collègues, bonsoir, merci beaucoup. C'est une délibération qui consiste à mettre en valeur le patrimoine talençais, notamment son patrimoine documentaire en assurant une numérisation de registres très anciens qui caractérisent et singularisent Talence. Nous avons de très beaux registres dont certains remontent au 16^{ème} siècle. Et la Ville souhaiterait par cette convention qui assurera une numérisation par des professionnels, permettre qu'ils soient repérables sur les grands sites et grandes bases de données utilisées par les chercheurs du monde entier. Je pense à Archives de France, je pense à Europeana. Et nous vous proposons en fait d'approuver cette délibération qui permettra de conventionner avec les archives départementales, permettant de numériser ces documents et surtout de les rendre accessibles plus facilement sur ces grandes bases de données françaises et européennes.

M. LE MAIRE : Au 16^{ème} siècle, nous parlions déjà, je crois, de la réouverture de la gare de la Médoquine justement. Alors y a-t-il des remarques ?

Mme GRESLARD-NEDELEC : Même sans aller au niveau européen, ce sera quand même bien agréable y compris pour les Talençais de pouvoir consulter les archives de leur ville.

M. HANOTIN : Outre la numérisation, nous pouvons accéder et consulter les archives de la ville et s'il y a un problème, contactez-moi, mais tout le monde peut consulter les archives.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Les conditions sont très complexes.

M. HANOTIN : Non tout le monde peut consulter les archives.

M. LE MAIRE : Sur demande. Il y a eu des éléments RH qui ont contribué au fait que la disponibilité de l'agent n'était pas tout à fait celle...

M. HANOTIN : Il y a eu aussi la période du Covid et le bureau ne s'y adaptait pas.

M. LE MAIRE : Alors ceci étant exposé, des remarques ? Il y a des votes contre, des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie. Nous revenons à l'ordre du jour normal.

DÉLIBÉRATION

Monsieur HANOTIN, Conseiller municipal délégué au Patrimoine, à l'Urbanisme, à l'Habitat, au Commerce et marchés, expose :

"Les archives produites par la collectivité constituent la mémoire de la commune de Talence et de ses habitants.

La ville, soucieuse de valoriser son patrimoine, a souhaité rendre accessibles à tous, dans le respect de la réglementation, les registres paroissiaux, dont certains sont très anciens.

C'est donc dans ce cadre que la commune a sollicité les Archives Départementales, afin de réaliser un prêt temporaire portant sur les registres paroissiaux (et tables décennales correspondantes) de la collectivité, et ce, à des fins de numérisation et de mise en ligne des images sur le site internet des Archives départementales.

Il s'agit ici d'offrir au citoyen comme au chercheur, l'accès à ces données, en s'appuyant sur l'expertise des conservateurs des Archives départementales.

En conséquence, je vous propose, de bien vouloir :

- accepter le principe de l'établissement de la convention de prêt entre le Conseil départemental de la Gironde et la commune de Talence ;

- autoriser Monsieur le Maire de à signer la convention jointe en annexe, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 18/10/2022

N° 4 - Décisions municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions sur ces décisions municipales ? Mme QUELIER.

Mme QUELIER : Juste une question de curiosité par rapport à l'appli mobile, est-ce que nous avons des éléments sur l'utilisation, etc. ?

M. LE MAIRE : Et bien depuis sa mise en ligne en septembre 2019, 2 676 téléchargements ont été réalisés sur cette application qui fonctionne très bien. 2 676 téléchargements, pendant que vous réparez la moumoute, la fameuse, les principaux thèmes : c'est actualités, famille, signaler un problème, météo, ma mairie, la cantine, je participe, et la santé, qui font partie des 5 premiers. Après il y a l'agenda, la propreté, etc. Voilà, d'autres questions. M. BARDIN.

M. BARDIN : Oui, cela concerne la 23. Il se trouve que d'habitude, je demande aux services de me communiquer le tableau récapitulatif. Cela concerne les travaux de Paul Lapie. J'ai été un peu malade la semaine dernière. Je n'ai pas eu le temps. Est-ce que vous pourrez me faire passer le tableau récapitulatif concernant l'ensemble des marchés sur Paul Lapie ?

M. LE MAIRE : D'abord nous te souhaitons un prompt rétablissement et évidemment nous te passerons le même tableau, dit le tableau de Christian BARDIN, qui te sera transmis pour suivre tous les avenants de cette longue procédure. Nous espérons terminer ce projet, cela fait que quelques années que nous en parlons, je l'espère, au printemps 2023 avec une rénovation énergétique. Mais c'est un autre sujet. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 19/08/22	Signature d'une convention de partenariat pour l'organisation de soirées « Matches d'impro » les mercredis 5/10, 9/11, 14/12/2022 et les 11/01, 22/02, 22/03, 26/04, 10/05 et 07/06/2023 et mise à disposition à titre gracieux de l'auditorium du Forum des Arts et de la Culture.	ASSOCIATION LA LICOEUR – Bègles (33)
N° 2 25/08/22	Organisation d'un partenariat pour contribuer au développement du goût pour la lecture dans le cadre de la 12 ^{ème} édition du « Prix Collèges et Lycées de Talence » qui aura lieu à la médiathèque Castagnéra sur l'année scolaire 2022/2023.	LYCEE KASTLER – Talence (33) LYCEE HOTELIER DE GASCOGNE – Talence (33) LYCEE VICTOR LOUIS – Talence (33) COLLEGE VICTOR LOUIS – Talence (33) COLLEGE HENRI BRISSON – Talence (33) COLLEGES SAINT-GENES – Talence et Bordeaux (33)

N° 3 25/08/22	Passation d'un contrat d'exploitation non commerciale pour la diffusion du film « Tout simplement noir » le vendredi 25/11/2022 au Dôme dans le cadre de la Quinzaine de l'Égalité et de la Diversité. Montant de la prestation : 422,00 € TTC	PRODUCTEUR GAUMONT – Neuilly sur Seine (92)
N° 4 30/08/22	Signature d'un contrat de production pour l'organisation de l'exposition « Océans à la dérive » du 27/09 au 31/12/2022 au Forum des Arts et de la Culture. Montant de la prestation : 1 750,00 € TTC	Mme Vanessa BALCI – Talence (33)
N° 5 30/08/22	Signature d'un contrat de production pour l'organisation de l'exposition « Océans à la dérive » du 27/09 au 31/12/2022 au Forum des Arts et de la Culture. Montant de la prestation : 250,00 € TTC	Mme Claire HAREL – Cestas (33)
N° 6 05/09/22	Signature d'une convention pour l'utilisation du parc Peixotto le samedi 01/10/2022 dans le cadre de l'organisation du report de la fête nationale.	ASSOCIATION TALENCE EVENEMENTS – Talence (33)
N° 7 06/09/22	Signature d'un contrat de production pour l'organisation de l'exposition « Océans à la dérive » du 27/09 au 31/12/2022 au Forum des Arts et de la Culture. Montant de la prestation : 1 500,00 € TTC	Mme Emmanuelle DUBARRY – Seignosse (40)
N° 8 07/09/22	Signature d'un contrat pour le prêt d'une œuvre d'art dans le cadre de l'organisation de l'exposition « Océans à la dérive » du 27/09 au 31/12/2022 au Forum des Arts et de la Culture. Prêt consenti à titre gracieux.	MAIRIE DE LACANAU – Lacanau (33)
N° 9 13/09/22	Mise à jour de la régie de recettes « Régie multiservices » en supprimant notamment, dans l'énumération de l'encaisse des produits, la recette de l'utilisation horaire des courts de tennis à compter du 01/10/2022.	
N° 10 14/09/22	Animation de 8 conférences d'histoire de l'art sur les trésors de Rome, Venise et Florence pour la saison 2022/2023 et mise à disposition à titre gracieux des locaux de la Médiathèque Castagnéra.	ASSOCIATION ACCHLA – Talence (33)
N° 11 14/09/22	Souscription d'un nouvel abonnement (incluant location, maintenance et hébergement) à une application mobile pour la ville pour une durée d'un an à compter de la date de notification. Montant de la dépense : 9 600,00 € TTC	SAS LUMIPLAN VILLE – Paris (75)
N° 12 15/09/22	Passation d'une convention pour l'accompagnement dans sa mise en œuvre ainsi que l'animation du Conseil Municipal des	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES

	<p>Enfants pour l'année scolaire 2022/2023.</p> <p>Montant des prestations : 1 985,49 € HT (l'association étant non soumise à la TVA)</p>	<p>FRANCAS DE LA GIRONDE – Bordeaux (33)</p>
<p>N° 13 15/09/22</p>	<p>Convention de mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Mozart) à compter du 22/09 au 06/07/2023 afin d'y organiser des cours de danse.</p>	<p>ASSOCIATION LE CENTRE ANIMATION JEUNESSE – Talence (33)</p>
<p>N° 14 15/09/22</p>	<p>Mise à disposition à titre gracieux de l'Agora Haut-Carré et de la salle Badiane du 06/10 au 09/10/2022 dans le cadre du festival 1 2 3 Musique.</p> <p>Montant de la dépense : 375,00 € TTC correspondant au frais de mise en sécurité de l'événement.</p>	<p>UNIVERSITE DE BORDEAUX – Talence (33)</p>
<p>N° 15 19/09/22</p>	<p>Contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle « Eclisse totale » dans sa version allégée qui sera donné le 07/10/2022 à l'Agora Haut-Carré dans le cadre du festival 1 2 3 Musique.</p> <p>Montant des prestations : 6 046,00 € TTC comprenant deux représentations (l'une à l'attention des scolaires, la seconde tout public) et les frais de transport et de restauration pour 5 personnes.</p>	<p>ASSOCIATION LES AMIS DU QUATUOR LEONIS – Urzy (58)</p>
<p>N° 16 20/09/22</p>	<p>Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 24/09/2022 sur une parcelle de terrain située 6^{ème} division, 4^{ème} rang, n° 7, superficie de 1,60 m², soit 2 x 0,80 m pour la somme de 180 € (soit 120 € pour la Ville et 60 € pour le CCAS).</p>	<p>M. Gérard JOSE – Cebu City (Philippines)</p>
<p>N° 17 20/09/22</p>	<p>Passation des accords-cadres à bons de commande suivants pour l'organisation de séjours pour enfants pour une période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 :</p> <p>- Lot 2 : Organisation de classes vertes Montant estimé de la dépense : 40 200,00 € TTC</p> <p>- Lot 3 : Organisation de classes patrimoine Montant estimé de la dépense : 40 200,00 € TTC</p>	<p>ASSOCIATION VALT 33 – Bordeaux (33)</p>
<p>N° 18 20/09/22</p>	<p>Signature d'une convention de mise à disposition de locaux afin de permettre l'utilisation de la salle omnisports du Lycée Victor Louis située 480 cours de la Libération à Talence.</p>	<p>ASSOCIATION GYMNASIQUE VOLONTAIRE PIERRE SEURIN – Talence (33)</p>
<p>N° 19 20/09/22</p>	<p>Signature d'une convention de mise à disposition de locaux afin de permettre l'utilisation de la salle omnisports du Lycée Victor Louis située 480 cours de la Libération à Talence.</p>	<p>UST BADMINTON – Talence (33)</p>
<p>N° 20 20/09/22</p>	<p>Signature d'une convention de mise à disposition de locaux afin de permettre l'utilisation de la salle omnisports du Lycée Victor Louis située 480 cours de la Libération à Talence.</p>	<p>UST TENNIS DE TABLE – Talence (33)</p>

N° 21 20/09/22	Prêt à titre gracieux de deux bassons français de la marque Buffet Crampon jusqu'au 30/06/2023.	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL JACQUES THIBAUD – Bordeaux (33)
N° 22 21/09/22	Convention de partenariat de tutorat pédagogique pour l'accueil d'étudiants en tant qu'observateurs dans certains cours de musique ou de danse pour l'année scolaire 2022/2023.	POLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR MUSIQUE ET DANSE – Bordeaux (33)
N° 23 22/09/22	<p>Passation des avenants suivants dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du groupe scolaire Paul Lapie :</p> <p>- Avenant n° 8 au marché n°20/21-2A « Gros œuvre – Démolition – Fondations » pour prendre en compte la démolition de dallages existants de très faible épaisseur qui se sont affaissés et ont cédé, la création de dallages complémentaires avec une épaisseur conforme à la charge d'exploitation pour un montant de + 21 199,54€ HT soit + 25 439,45€ TTC</p> <p>Montant initial du marché : 1 497 599,12 € TTC Rappel montant avenant n° 1 : + 17 466,88 € HT et + 10 859,10 € HT (calculé sur 6 mois) Rappel montant avenant n° 2 : + 1 706,00 € HT Rappel montant avenant n° 3 : + 19 035,21 € HT Rappel montant avenant n° 4 : + 10 709,16 € HT (calculé sur 6 mois) Rappel montant avenant n° 5 : + 11 359,61 € HT et + 14 010,30 € HT Rappel montant avenant n° 6 : + 7 843,60 € HT Rappel montant avenant n° 7 : + 5 169,50 € HT Montant de l'avenant n° 8 : + 21 199,54 € HT Nouveau montant du marché : 1 640 829,80 € TTC</p> <p>Sachant que le montant total des avenants engendre une plus-value supérieure à 5 % du montant initial du marché concerné, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 21/09/2022, a donné un avis favorable à sa passation.</p> <p>- Avenant n° 1 au marché n°20/21-3 « Charpente bois » pour la prise en compte de travaux supplémentaires et suppression de postes sur les bâtiments B1 Ouest, B1 Est et bâtiment C pour un montant de – 41 378,87 € HT soit – 49 654,65 € TTC</p> <p>Montant initial du marché : 356 282,40 € TTC Montant de l'avenant n° 1 : - 41 378,87 € HT Nouveau montant du marché : 306 627,76 € TTC</p> <p>- Avenant n° 2 au marché n°20/21-5 « Menuiserie extérieure – Occultation » pour la prise en compte des modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 - fenêtre ME 12 moins grande - Phase 2 - ajout fenêtre bureau direction et salle des maîtres portes extérieures, accès maternelle, chaufferie et local déchets 	<p>SECMA BATIMENT SAS – Floirac (33)</p> <p>MCE PERCHALEC SARL (mandataire) / SARL NOAILLES – LANDES TERMITES (Co-traitant) – Parentis (40)</p> <p>SARL PPG – Yvrac (33)</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Porte logement avec imposte : plus-value du châssis fixe et des petits bois y compris dépose - Fenêtre 2 vantaux avec imposte vitrée y compris dépose - Fourniture et pose châssis fixe aluminium PF30 min 1400 x 1200 vitré - Remplacement de panneaux isolant 2 faces tôleées alu - Reprise manœuvre soufflet <p>Pour un montant de – 1 369,08 € HT soit - 1 642,89 € TTC</p> <p>Montant initial du marché : 217 446,18 € TTC Rappel montant avenant n° 1 : + 24 101,48 € HT Montant avenant n° 2 : -1 369,08 € HT Nouveau montant du marché : 244 725,06 € TTC</p> <p>Sachant que le montant total des avenants engendre une plus-value supérieure à 5 % du montant initial du marché concerné, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 21/09/2022, a donné un avis favorable à sa passation.</p> <p>- Avenant n° 3 au marché n°20/21-7 « Plâterie – Faux plafond » pour la prise en compte des modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cloisons pour laverie étage - Réalisation d'un soubassement sans isolant Majoration pour plaques hydro pour locaux - Nettoyage et repli - Plan, étude, DOE <p>Pour un montant de + 1 993,63 € HT soit + 2 392,36 € TTC</p> <p>Montant initial du marché : 460 246,06 € TTC Rappel montant avenant n°1 : + 9 635,98 € HT Rappel montant avenant n°2 : + 2 008,94 € HT Montant de l'avenant n°3 : + 1 993,63 € HT Nouveau montant du marché : 476 612,32 € TTC</p> <p>- Avenant n° 5 au marché n°20/21-8 « Menuiseries intérieures – Agencement » pour la prise en compte des modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et pose bloc porte 930x2040 Hydro EI30, 29 dB, porte stratifiée sur huisserie galvanisée, cylindre, ferme porte, béquille et butée sens Droite poussante oculus diamètre 400 mm - Fourniture et pose d'un placard idem placard de classe, hauteur 2500 x largeur 1200, profondeur 600 mm, 4 portes coulissantes <p>Pour un montant de + 5 788,00 € HT soit + 6 945,60 € TTC</p> <p>Montant initial du marché : 303 504,74 € TTC Rappel montant avenant n°1 : - 672,20 € HT Rappel montant avenant n° 2 : + 4 989,00 € HT Rappel montant avenant n° 3 : - 23,00 € HT Rappel montant avenant n° 4 : + 1 842,00 € HT Montant de l'avenant n° 5 : + 5 788,00 € HT</p>	<p>MAINVIELLE SAS – Puch d'Agenais (47)</p> <p>SAS LEGENDRE ET LUREAU – Sablons (33)</p>
---	---

	<p>Nouveau montant du marché : 317 813,30 € TTC</p> <p>- Avenant n° 3 au marché n°20/21-14 « VRD » pour la prise en compte des modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création grille devant local vélo cour d'honneur (1 316,00 € HT) - Aménagement extensions cour école maternelle (1 901,20 € HT) - Reprise lavabo cour élémentaire (1 002,00 € HT) - Balance entre les postes et enrobé complémentaire suite à la modification de réseaux EP (3 494,26 € HT) <p>Pour un montant de + 7 850,84 € HT soit + 9 421,01 € TTC</p> <p>Montant initial du marché : 189 366,05 € TTC Rappel montant avenant n° 1 : + 19 330,76 € TTC Rappel montant avenant n° 2 : + 21 246,27 € HT Montant avenant n° 3 : + 7 850,84 € HT Nouveau montant marché : 247 479,49 € TTC</p> <p>Sachant que le montant total des avenants engendre une plus-value supérieure à 5 % du montant initial du marché concerné, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 21/09/2022, a donné un avis favorable à sa passation.</p>	<p>SAS SOPEGA TP – Mérignac (33)</p>
<p>N° 24 22/09/22</p>	<p>Convention de prêt de l'exposition « Sur la piste du moustique tigre » qui sera présentée dans le cadre des Assises de la Participation, salle François Mauriac, le 01/10/2022.</p>	<p>FEDERATION DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE LA GIRONDE – Beychac et Caillau (33)</p>
<p>N° 25 22/09/22</p>	<p>Abrogation et remplacement de la décision municipale n° 143 du 01/07/2022 et passation d'un marché de maintenance relatif à l'outillage stationnaire du service menuiserie en incluant des matériels supplémentaires nécessaires pour une durée ferme allant de la date de notification au 30/06/2023, renouvelable par tacite reconduction, trois fois un an jusqu'au 30/06/2026.</p> <p>Montant de la dépense révisable : 5 341,27 € TTC.</p>	<p>SARL DALLA SANTA – Saint Loubès (33)</p>

Le conseil prend acte de ces décisions ». Reçu en Préfecture le 18/10/2022

N° 5 - Délégations et représentations du Conseil Municipal au sein de divers organismes extérieurs – Modification

M. LE MAIRE : C'était donc pour remplacer Mme ARMITAGE dans les modifications. Je vous propose pour Talence Innovation Sud Développement de mettre Mme DUMONT en lieu et place de Mme RAMI, pour le comité de jumelage Mme DUMONT en lieu et place de Mme DE MARCO. Vous avez donc tout un tas de choses et il doit manquer s'il vous plaît le nom pour la commission ACAPULCO. C'est pour vous aussi. Pour la commission départementale de

réforme des agents de collectivités locales. Mme DUMONT. Le collègue Victor Louis, suppléant de Mme DE MARCO, Mme Isabelle RAMI.

Mme RAMI : À cet effet, j'ai une requête de Mme DE MARCO qui dit ne jamais avoir reçu d'invitation du collègue. À voir s'il y a eu une erreur.

M. LE MAIRE : Souvenez-vous, ma chère collègue, que la dernière fois que de Mme DE MARCO a dit : je n'ai rien reçu, il lui a été prouvé 5 minutes après qu'elle avait tout reçu. Et elle a consulté son téléphone pendant 20 minutes.

Mme RAMI : Oui, mais là, cela fait 2 ans.

M. LE MAIRE : Oui, mais je crois que cela fait 2 ans que nous l'attendions. Il faut qu'elle contacte directement le collègue Victor Louis. Je rappelle que c'est le collègue qui fait les convocations que reçoivent les élus. Et nous allons leur demander là-dessus. Mais je crois que les adresses mail du Sénat ont des choses. Oui M. JOLIOT.

M. JOLIOT : Même chose pour le lycée, je n'ai pas jamais ni invitation, ni convocation.

M. LE MAIRE : Très bien, nous allons noter tout cela. Mission locale des Graves, sur l'Assemblée Générale, Conseil d'Administration ? Mme DUMONT. La maison de retraite publique Gardères, Conseil d'Administration ? Mme DE MARCO. La commission d'examen des contrats de concession ? Mme DUMONT. Est-ce que ces délibérations, parce qu'encore une fois, nous avons 2 groupes auparavant, il y en a 3, conviennent à M. JOLIOT et à Mme QUELIER.

Mme RAMI : C'est peut-être une erreur de ma part, mais nous avons reçu le 25 juin 2020 la liste des délégations et cela date. Est-ce que nous pouvons avoir une mise à jour ?

M. LE MAIRE : Délégations accordées par le Maire ?

Mme RAMI : Oui, tout ce que nous avons, mais les représentations que nous avons, avec toutes les modifications que nous avons faites.

M. LE MAIRE : Ah représentations. Le service juridique va regarder comment répondre à votre demande.

Mme RAMI : Merci.

M. LE MAIRE : Les votes. Pas de problématique. Non. À l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Par délibération n° 6 du 8/06/2020, il a été procédé à la désignation de divers conseillers municipaux afin que ces derniers représentent la commune dans un certain nombre d'organismes extérieurs.

La dite-délibération a été modifiée par délibération n° 6 du 29/03/2021 s'agissant de la désignation de plusieurs élus en tant que délégués au sein des Conseils des écoles de la commune, et par délibérations n° 7 du 9/11/2020, n° 4 du 1/02/2021 et n° 5 du 5/07/2021 concernant la désignation d'élus ou de personnalités qualifiées siégeant au Conseil d'Administration de l'association LUDILOISIRS.

Je vous propose de procéder à une mise à jour de ces délégations en apportant les modifications suivantes, et ce, sans procéder, si vous en êtes d'accord, à un vote au scrutin secret (article L.2121-21 du C.G.C.T. : « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ... ») :

Ecole maternelle Georges LASSERRE :

Elu désigné : Mme Jacqueline CHADEBOST (en lieu et place de Mme Laetitia THOMAS-PITOT)
Le reste des désignations au sein des Conseils des écoles demeure inchangé.

Association LUDILOISIRS – Conseil d'administration :

Personnalité qualifiée : Mme Marlène PARIS (en lieu et place de M. Arnaud DELBREL démissionnaire).
Le reste des désignations au Conseil d'administration de l'association LUDILOISIRS demeure inchangé.

Lycée Technique d'Etat Alfred Kastler :

Elu titulaire désigné : Mme Simone BONORON (en lieu et place de Mme Jacqueline CHADEBOST)
Le reste des désignations au sein du Lycée Technique d'Etat Alfred Kastler demeure inchangé.

Par ailleurs en raison de la démission de Mme Florie ARMITAGE, Conseillère Municipale, il convient de procéder à son remplacement au sein de divers organismes extérieurs mais aussi de commissions municipales ou groupes de travail dans lesquels elle siégeait.

Commission Acapulco :

- | | |
|---|--------------------|
| - Emmanuel SALLABERRY | - François JESTIN |
| - Frédérique FABRE-TABOURIN | - Mathieu COLDEFY |
| - Jean-Jacques BONNIN | - Christian PENE |
| - Jacqueline CHADEBOST | - Salem ERCHOUK |
| - Maud DUMONT | - Christian BARDIN |
| - Architecte CAUE | |
| - Présidente du Conseil Syndical Acapulco ou représentant | |

Commission départementale de réforme des agents des collectivités locales :

- | | |
|----------------|-------------------------|
| - Titulaire : | - Mathieu JOYON |
| - Suppléants : | - Vincent BESNARD |
| | - David BIMBOIRE |
| - Titulaire : | - Laetitia THOMAS-PITOT |
| - Suppléants : | - Brigitte SERRANO-UZAC |
| | - Maud DUMONT |

Collège Victor Louis :

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| Titulaire : Brigitte SERRANO-UZAC | - Suppléant : Salem ERCHOUK |
| Titulaire : Monique DE MARCO | - Suppléant : Isabelle RAMI |

Mission Locale des Graves – Assemblée générale et Conseil d'Administration :

- Mathieu COLDEFY
- Jacqueline CHADEBOST
- Jean-François LAROSE
- Maud DUMONT

Maison de retraite publique Gardères – Conseil d'administration :

- Président : Emmanuel SALLABERRY
- Isabel MADRID
- Monique DE MARCO

Commission d'examen des contrats de concession :

- Titulaires :
- Frédérique FABRE-TABOURIN
 - François JESTIN
 - Guillaume HANOTIN
 - Jean-Jacques BONNIN
 - Maud DUMONT

- Suppléants :
- Jeanne SALLET
 - Sophie RONDEAU
 - Mathieu COLDEFY
 - Christine QUELIER

- Talence Innovation Sud Développement – Assemblée générale

Elu désigné par le groupe « Talence en Transition » : Mme Maud DUMONT (en lieu et place de Mme Isabelle RAMI)

Le reste des désignations demeure inchangé.

- Comité de Jumelage

Elu désigné par le groupe « Talence en Transition » : Mme Maud DUMONT (en lieu et place de Mme DE MARCO)

Le reste des désignations demeure inchangé.

ADOpte PAR 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 18/10/2022

N° 6 - Pôle d'échanges multimodal de Talence La Médoquine : modification de la convention de financement des études de projet et de la réalisation

M. LE MAIRE : Il s'agit d'une délibération que nous avons votée ensemble à l'unanimité le 12 septembre et pour laquelle la précision du Directeur Régional de Nouvelle-Aquitaine de la SNCF nous a demandé de changer les contrats auprès de la Métropole et de nous, en rajoutant un article sur le périmètre de maîtrise d'ouvrage et la gestion des écarts ; ce qui n'appelle pas de commentaires particuliers, mais qui nécessite que nous votions cet avenant pour le parallélisme des formes. Y a-t-il des remarques ? Des abstentions ? Je vous remercie. À l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Par délibération n°5 en date du 12 septembre 2022, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention de financement des études de projet et de la réalisation du Pôle multimodal de Talence La Médoquine.

Or, postérieurement à cette séance du conseil, ladite convention a fait l'objet de modifications à la marge à l'initiative des autres parties, imposant dès lors une nouvelle délibération.

Dans ce contexte, vous trouverez en pièce jointe la convention avec en jaune les parties ajoutées, l'ensemble des autres dispositions demeurant identiques à la convention qui vous a été présentée lors du Conseil Municipal du 12 septembre.

Pour rappel du calendrier enfin, les études projet et la consultation des entreprises se dérouleront sur 2023 pour une phase de travaux comprise entre fin 2023 et été 2025. La mise en service de la halte ferroviaire sera effective pour la rentrée de septembre 2025.

Ceci étant exposé, je vous demande de bien vouloir :

- Adopter les dispositions évoquées dans la présente délibération,

- M'autoriser à signer, en lieu et place de la précédente convention, la convention de financement annexée à la présente délibération ainsi que tout document contractuel nécessaire à l'exécution dudit projet objet de la présente délibération. »

ADOPTÉ PAR 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 18/10/2022

N° 7 - Avance de subvention à la coopérative de l'école Georges Lasserre pour l'organisation d'un projet pédagogique sur l'année scolaire 2022-2023

M. DUART : M. le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, l'école Georges Lasserre développe son propre projet pédagogique autour de la montagne. Vous avez tout dans la délibération. Cela concerne 84 élèves qui vont partir à Gourette pour une durée de 5 jours. Les séjours sont de 5 jours. L'école nous a sollicités, la coopérative de l'école nous a sollicités pour que nous les accompagnions dans ce projet financièrement. Comme l'école ne partira pas en classe de découverte dans le dispositif mairie, je vous propose que nous autorisions M. le Maire à verser à l'école le montant de la subvention qu'elle aurait eue si elle était partie en classe de découverte.

M. LE MAIRE : C'est très clair, merci beaucoup. Des demandes de parole ? A l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur DUART, Adjoint délégué à l'Éducation, au Périscolaire, aux Centres de Loisirs et à l'Accueil de l'Enfant et Entretien des Bâtiments Communaux, expose :

« Le conseil d'école de l'école élémentaire Georges Lasserre a validé le 23 juin dernier un projet pédagogique de découverte du patrimoine de la montagne présenté par les enseignants des classes de CM2.

Ce projet concernera 84 enfants (sous réserve des effectifs précis au moment du séjour) répartis en 3 classes et durera 5 jours pour chaque classe. Il se déroulera sur la station de Gourette.

La coopérative scolaire sollicite la Ville de Talence pour un soutien financier à ce projet.

Considérant que les enseignants ne participeront pas aux classes de découverte organisées pour l'année 2022-2023 par la Ville et privilégient le projet de l'école, la Ville se propose de participer au financement du départ des enfants par référence au financement des classes de découvertes soit 52 euros par enfant et par jour.

A cet effet je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à verser en 2 parties, 50 % en octobre 2022 et 50% en janvier 2023, la subvention demandée soit 21 840 €.

L'école adressera au service Education Enfance dans le mois qui suivra sa mise en place une attestation d'organisation. »

ADOPTÉ PAR 42 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 18/10/2022

N° 8 - Produits communaux - Années 2021 à 2022 - Créances éteintes

M. LE MAIRE : Je vais reprendre ma casquette d'adjoint aux finances avec une certaine nostalgie. Je vous propose comme d'habitude, je vais encore une fois excuser François qui comme Guillaume est parti à la Médoquine, qui vous propose d'éteindre les créances pour 294,78 € qui est un montant très très bas. Nous avons quelques comparatifs avec d'autres villes, nous avons un taux de recouvrement qui est très bon. Des remarques ? À l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Trésorier Principal de Talence m'a adressé un bordereau de situation faisant état de l'effacement des dettes d'une administrée prononcé par le Tribunal d'Instance de Bordeaux suite à l'instruction de son dossier par la Commission de surendettement de la Banque de France.

Le montant total de ces créances éteintes est de 294,78 €.

Le montant de la dépense sera imputé à l'article 6542 du budget en cours.

Je vous demande donc d'accepter l'admission en créances éteintes de ces titres.»

ADOpte par 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 18/10/2022

N° 9 - Produits communaux - Années 2016 à 2021 - Admissions en non-valeur – Budget principal – Budget des pompes funèbres

M. LE MAIRE : Comme il est indiqué voici ce que je vous propose, de ne plus passer en valeur active et donc en non-valeur pour un montant de 4 704 € avec quelques éléments sur le budget principal et un élément pour le budget des pompes funèbres. J'espère que vous aurez remarqué, cela fait penser à notre regretté collègue Arnaud qui demandait à chaque fois les détails, eh bien, que ces détails sont toujours maintenant dans les délibérations. Nous avons une pensée pour lui. Y a-t-il des questions, des remarques ? Je n'en vois pas, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Trésorier Principal de Talence m'a adressé trois états avec des titres de recettes non soldés pour les exercices 2015 à 2021.

Budget principal

- Deux états concernent les impayés à hauteur de 4 621,90 € relatifs à :
 - des redevances pour la restauration scolaire et la garderie pour 1 776,14 €,
 - des redevances pour des activités culturelles pour 115,07 €

- des redevances d'occupation du domaine public pour 2 446,90 €,
- des revenus des immeubles pour 220,04 €,
- un remboursement dû pour trop perçu sur salaire pour 63,75 €.

Budget des pompes funèbres

- Un état concerne un impayé de 82,80 € relatif à un dépassement horaire facturé à une entreprise de pompes funèbres.

Le montant des dépenses sera imputé à l'article 6541 de chacun des budgets concernés.

Je vous demande donc d'accepter l'admission en non-valeur de ces titres.»

ADOPTÉ par 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 18/10/2022

N° 10 - Bail à construction Résidence Jean Monnet 25 rue Rémi Belleau/Cession au profit d'Aquitanis

M. LE MAIRE : Avec une pensée particulière cette fois-ci pour un de mes prédécesseurs, Gérard CASTAGNERA, qui avait signé ce bail et par une délibération en date du 25 octobre 1988. Nous parlions des choses qui durent quelques années, en voici une. Et je vous propose donc d'appliquer tout simplement les conditions de ce bail que nous ne pouvons évidemment pas modifier compte tenu de sa puissance juridique et de toucher un dernier loyer d'un million de francs de l'époque, soit 152 449,01 €, le contrat n'ayant pas prévu de mise à jour avec les indices, ce que je regrette amèrement, mais que j'ai demandé aux services pour les 35 ans à venir même si nous ne serons plus là, de pouvoir ne plus reproduire ce genre de choses. Ce morceau d'histoires quand même. Pas de remarques. À l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, Monsieur le Maire expose :

« Par délibération en date du 25 octobre 1988, la ville de Talence a approuvé la signature d'un bail à construction au profit de l'OPHLM de la Communauté Urbaine de Bordeaux, aujourd'hui dénommé AQUITANIS, en vue de la réalisation d'un immeuble collectif d'habitation 25 rue Rémi Belleau à Talence.

Le bail, qui concerne les parcelles BL 122, BL 142 et BL 144 d'une contenance de 9761 m², a été conclu pour une durée de 34 ans et se termine le 15 novembre 2022. Il prévoit le versement d'un loyer annuel de 100 000 francs et un transfert de propriété du terrain au profit d'Aquitanis en fin de bail moyennant le versement de la somme d'un million de francs en plus du dernier loyer soit 152 449, 01 €.

Le bail arrivant à échéance, il convient donc d'approuver cette cession à laquelle la ville s'est engagée, ce dernier contenant une promesse synallagmatique de vente du terrain à Aquitanis.

Les services de France Domaine ont approuvé la transaction par courrier en date du 30/09/2022.

Maître Edouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'assister la Ville sur ce dossier.

C'est pourquoi je vous demande :

- D'approuver la vente des parcelles BL 122, BL 142 et BL 144 d'une contenance de 9761 m² situées 25 rue Rémi Belleau, moyennant le prix de 152 449,01 € au profit de la société Aquitanis domiciliée 1 avenue André Reinson à Bordeaux,
- De bien vouloir autoriser M. JESTIN à signer tous les documents relatifs à ce dossier.»

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 18/10/2022

N° 11- Signature d'une convention de prise en charge des frais de déplacement d'installation d'éclairage public à l'occasion d'un chantier rue François Rabelais

M. LE MAIRE : Délibération classique qui permet dans le cadre du projet de réhabilitation du lycée hôtelier dont l'éclairage doit être déposé par le SDEG, nous subrogeons, la commune sera derrière recréditée pour le montant de ces travaux qui s'élèvent à un peu plus de 13 000 €. Des remarques, je vous remercie. Adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Monsieur JESTIN, Adjoint délégué à la Voirie, Monsieur le Maire expose :

« Dans le cadre des travaux liés à la construction du projet de réhabilitation du Lycée Hôtelier par la Région Nouvelle Aquitaine, demeurant 14 rue François de Sourdis à Bordeaux, l'éclairage public doit être déposé par le SDEEG et un éclairage provisoire installé.

Sur le territoire de la Commune, seul le Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG) est autorisé à effectuer ce type de travaux.

Ces derniers se dérouleront en 2 phases qui débuteront la semaine 45 :

- Phase 1 : dépose du mobilier et pose d'un matériel provisoire.
Le coût estimé selon devis joint en date du 14 septembre 2022 est de 1 517,66 € TTC.
- Phase 2 : pose de mobilier neuf à l'achèvement du chantier.
Le coût estimé selon devis joint en date du 14 septembre 2022 est de 11 783,80 € TTC.

Pour ce faire, la Ville doit programmer ces opérations auprès du SDEEG et les régler.

La présente convention a pour objet de déterminer le montant et les modalités du remboursement des travaux effectués par la Commune pour le Conseil Régional d'Aquitaine.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir :

- Approuver les termes de la présente délibération,
- Autoriser M. JESTIN à signer la convention.»

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 18/10/2022

N° 12 - Convention de partenariat entre la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale de la Gironde (DSDEN) et Talence

M. BESNARD : C'est une délibération qui consiste dans le cadre de la politique culturelle de la Ville à renforcer les actions du service culturel et aussi de pouvoir accéder à terme au label 100 % éducation artistique et culturelle. Il s'agit en fait de proposer des spectacles aux élèves, des rencontres avec des artistes, des ateliers, et tout cela étant présenté en fin d'année. Ce que je vous demande de voter, c'est d'approuver la convention et d'habiliter M. le Maire à signer toutes les pièces.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue. Des remarques ? À l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville a pour objectif de renforcer l'action de son Service culturel en matière d'éducation artistique et culturelle auprès des écoles du 1^{er} degré de Talence.

En effet, l'axe n°1 du Projet de développement culturel présenté au Conseil municipal du 7 mars 2022 intègre l'objectif de « renforcer les projets d'éducation artistique et culturelle et d'en faire une ambition partagée en s'appuyant sur la complémentarité des acteurs ».

Depuis plusieurs années, le Service culturel propose chaque année un parcours artistique autour d'un ou plusieurs spectacle(s) de la saison culturelle. Ce parcours comporte un spectacle scolaire, des rencontres avec des artistes, des ateliers se déroulant dans les classes amenant à une restitution en fin d'année. Afin de mener à bien ces projets, des intervenants extérieurs conduisent des actions de sensibilisation et de pratique sur le temps scolaire.

En cette rentrée scolaire, et conformément au règlement de l'Académie de Bordeaux, il est nécessaire de préciser les objectifs et les engagements respectifs de la Ville et de la DSDEN de la Gironde.

Dans le but de formaliser ce partenariat, je vous propose :

- d'approuver la convention ci- jointe,
- d'habiliter Monsieur le Maire à signer toutes pièces y afférent. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 18/10/2022

N° 13 - Scène partenaire 2022 : signature d'un avenant à la convention-cadre de coopération publique avec l'IDDAC 2017-2020

M. BESNARD : Il s'agit d'un avenant qui porte essentiellement sur la durée. Ce que nous demandons ici, c'est d'ajouter quelques mois à la convention que nous avons signée pour aller jusqu'au 31/12/2022.

M. LE MAIRE : D'accord, parfait, des remarques ? Non. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« Lors de la séance du 10 avril 2017, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la signature d'une convention cadre « Scène partenaire » avec l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel de la Gironde (l'IDDAC). Cette convention a permis un soutien financier pour l'organisation de plusieurs spectacles vivants lors des 5 précédentes saisons culturelles.

L'avenant à cette convention, pour le deuxième semestre de l'année 2022, vise 3 objectifs :

- 1- La prolongation de la convention-cadre jusqu'au 31 décembre 2022.
- 2- Poursuivre les grands axes du partenariat culturel et artistique dans une perspective de mise en commun de moyens au service d'une politique publique de la culture.
- 3- Prévoir la répartition financière dans le cadre du soutien aux compagnies locales pour l'année 2022 et déterminer le cadre particulier d'accord à trouver en cas d'annulation pour cause de Covid-19.

Conformément à l'objectif n°2, et dans le cadre de la programmation de spectacles vivants proposée par la ville et de notre partenariat avec l'IDDAC ayant comme mission, entre autres, l'aide à la création et à la diffusion, le service culturel, en co-organisation avec l'IDDAC, accueille :

- Le collectif aaO pour le spectacle « Mouche ou le songe d'une dentelle » prévu les 19 et 20 octobre 2022 au Dôme pour 3 représentations (1 Tout public et 2 scolaires)

Cette co-organisation implique un soutien financier de l'IDDAC sur ce spectacle et les modalités de prise en charge financière étaient prévues de la manière suivante : partage des coûts et des recettes à hauteur de 33% pour l'IDDAC et de 67% pour la ville de Talence.

Afin de formaliser le partenariat de co-organisation avec l'IDDAC, je vous propose :

- d'approuver l'avenant à la Convention cadre de coopération publique « Scène partenaire » et le tableau budgétaire joints,
- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ces deux documents ainsi que toutes les pièces y afférent.

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 18/10/2022

N° 14 - Convention de partenariat artistique entre la compagnie Christine Hassid Project et Talence

M. BESNARD : Il s'agit à nouveau d'une convention. Je vous rappelle que la Compagnie Christine Hassid Project est celle qui a été présentée lors de l'ouverture de la saison culturelle de l'année dernière et qui avait présenté à l'époque « Souffle ». C'est donc une convention de partenariat entre la Ville et cette Compagnie.

M. LE MAIRE : Cette convention appelle-t-elle des remarques de votre part ? Je n'en vois pas. Elle est donc adoptée comme les autres délibérations de ce Conseil. Unanimité, mes chers collègues.

DÉLIBÉRATION

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« Conformément à l'axe n°1 du Projet de développement culturel présenté au Conseil municipal du 7 mars 2022, la ville de Talence s'est inscrite dans une démarche visant à « renforcer les projets d'éducation artistique et culturelle et d'en faire une ambition partagée en s'appuyant sur la complémentarité des acteurs ».

Dans le cadre de cette dynamique, le Service culturel souhaite développer une sensibilisation à l'univers de la danse dans le cadre du Parcours artistique autour du spectacle « Mouche ou le songe d'une dentelle » programmé le jeudi 20 octobre 2022 au Dôme.

Ce parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC) comporte en plus du spectacle scolaire précité, des rencontres avec des artistes, des ateliers se déroulant dans les classes amenant à une restitution en fin d'année.

Afin de mener à bien ces projets, il convient de recourir à un intervenant extérieur qui conduira ces actions de sensibilisation et de pratique sur le temps scolaire.

La Compagnie Christine Hassid Project a toute capacité à mener ces actions en direction de 6 classes des écoles maternelles de Talence pour un total de 36 heures d'intervention. En contrepartie de cette prestation, il sera versé la somme de 2 730 € à la Compagnie Christine Hassid.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec cette compagnie. »

Adopté par 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 18/10/2022

N° 15 - Délibération de principe pour le recrutement d'agents remplaçants

Mme THOMAS-PITOT : Oui, mes chers collègues, afin de se mettre en conformité avec l'article 332-13 du code général de la Fonction Publique, il convient de prendre une délibération de principe autorisant M. le Maire à recruter des agents remplaçants dans les cas que je vais vous citer. Lorsqu'ils sont indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raison familiale, maximum 6 mois. Lors d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emploi fonctionnaire ou poursuivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emploi. Lors d'un congé régulièrement accordé en application du code de la Fonction Publique ou un congé maternité ou pour adoption, congé paternité et congé de présence, notamment congé parental ou tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale.

M. LE MAIRE : Une délibération qui nous permet d'appliquer la loi tout simplement.
M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Pour bien comprendre le fonctionnement, cela veut dire que cela ne se faisait pas avant ?

Mme THOMAS-PITOT : Avant nous faisons une délibération pour chaque remplacement.

M. LE MAIRE : L'idée c'est d'avoir un principe cadre conformément à la loi et de pouvoir permettre dans les cas qui sont évidemment cités par la loi, le recours aux contractuels étant par nature dérogatoire. Des remarques ? Pas d'abstentions, pas de votes contre. À l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les cas limitativement fixés par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique à savoir :

- Lorsqu'ils sont autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel,
- Lorsqu'ils sont indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales (maximum 6 mois),
- Lors d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois,
- Lors d'un congé régulièrement accordé en application du code général de la fonction publique [congés annuels, congés pour raisons de santé (congé de malade ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, congé d'invalidité temporaire imputable au service, congé de grave maladie), congés maternité ou pour adoption, congé paternité, congé de présence parentale, congé parental],
- Ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats établis sur ce fondement sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer.

Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Enfin, tout recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir un emploi permanent relevant des cas de recours aux agents contractuels dans la Fonction Publique Territoriale prévus notamment à l'article L. 332-13 précité est organisé conformément à la procédure de recrutement interne à la collectivité permettant de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Ainsi et pour chaque recrutement, l'autorité territoriale devra assurer la publication d'un avis d'emploi sur le site internet de la collectivité ou, à défaut, par tout moyen assurant une publicité suffisante.

Les candidatures seront adressées à l'autorité dans la limite d'un délai qui, sauf urgence (notamment si le remplacement de l'agent absent doit intervenir rapidement pour respecter le principe de continuité de service public), ne peut être inférieur à un mois à compter de la date de publication de l'avis précité.

Au vu de l'article L332-13 du Code général de la fonction publique, je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à :

- Recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du CGFP précité pour remplacer des fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats en tenant compte des fonctions exercées, de la qualification requise pour leur exercice et de l'expérience du candidat.
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012.»

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 18/10/2022

N° 16 - Recrutement d'un agent polyvalent administratif et technique à la restauration municipale

Mme THOMAS-PITOT : Donc suite au départ de l'agent titulaire du poste qui a bénéficié d'une mobilité interne, la collectivité en l'absence de candidat fonctionnaire vous propose le recrutement d'un agent contractuel. Et nous passons donc par une délibération.

M. LE MAIRE : Des remarques ? À l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Suite au départ pour mobilité interne de l'agent titulaire du poste d'adjoint polyvalent administratif et technique au sein de la restauration municipale, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel afin de répondre aux besoins du service.

Cet emploi de catégorie C du cadre d'emploi des adjoints techniques ou administratifs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Assurer du secrétariat polyvalent (saisie de bons financiers, commandes, rapprochement des factures, tâches diverses de secrétariat...)
- Accueil téléphonique et physique des différents interlocuteurs (fournisseurs, écoles, Mairie)
- Gérer les relations entre les écoles et la cuisine
- Gérer la comptabilité et la traçabilité de la production journalière
- Planifier son travail sur les manifestations en collaboration avec la secrétaire du service et le cuisinier en charge de la production
- Gérer les stocks (caves, office du 1er étage de la mairie, produits entretiens et non alimentaires cuisine)
- Préparer, livrer en concertation avec les livreurs (et assurer si besoin) le service pour les repas de direction, les manifestations, les vins d'honneurs, fêtes et cérémonies le week-end
- Nettoyer les locaux et matériels
- Contrôler et suivre les nappes et vêtements de travail en location-entretiens

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2022.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints techniques ou administratifs à laquelle se rajoute le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de catégorie C du cadre d'emploi des adjoints techniques ou administratifs en lieu et place de l'emploi précédent à compter du 1^{er} octobre 2022,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 18/10/2022

N° 17 - Reconduction d'une assistante administrative au Forum des arts et de la culture et au service culturel

Mme THOMAS-PITOT : Le 18 octobre 2021, nous avons dans la perspective du départ à la retraite de l'agent titulaire du poste assurant les missions de secrétariat administratif du Forum recruté un poste d'assistante administrative. Il s'agit ici de le reconduire.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des remarques ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Lors du conseil municipal du 18 octobre 2021, dans la perspective du départ à la retraite de l'agent titulaire du poste assurant des missions de secrétariat au FORUM et au vu des besoins du service culturel, un poste d'Assistante Administrative ayant des missions sur ces deux entités avait été créé. En l'absence de candidat fonctionnaire, un contractuel avait été recruté. Il vous est proposé de reconduire ce poste conformément à l'article L332-14 du Code général de la fonction publique.

Rappel des missions principales pour le Forum :

- Assurer des missions de secrétariat (courriers, comptes rendus, conventions, bilans...),
- Accueil téléphonique et physique : accueillir, guider et renseigner le public visiteurs et usagers y compris lors de manifestations,
- Gérer les plannings d'accueil (visites scolaires, groupes, interventions services et sociétés), auditorium et différents espaces de l'établissement,
- Inscription des élèves aux ateliers d'art plastique et saisie des données en lien avec la régie,
- Gestion des bons de commandes (logiciel ALFRESCO/Grand Angle) et réception des marchandises.

Rappel des missions principales pour le Service culturel :

- Assister la responsable du pôle spectacles vivants pour la mise en œuvre des spectacles,
- Assurer des missions de secrétariat (courriers, comptes rendus, conventions, bilans, tableaux de bord de l'organisation des spectacles...),
- Assurer le suivi de l'élaboration des outils de communication pour le pôle « spectacles vivants ».

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Administratif est calculée de la façon suivante :

- o Traitement indiciaire en référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif
- o IFSE mensuelle de 307.97€ groupe de fonction C2

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Au vu de l'article L332-14 du Code général de la fonction publique, je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Reconduire le poste d'adjoint administratif contractuel à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2022 pour une durée de 1 an.
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012.»

Adopté par 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 18/10/2022

N° 18 - Recrutement d'un Gestionnaire de paie au sein des Ressources Humaines

Mme THOMAS-PITOT : En raison d'un départ qui aura lieu en décembre 2022 par voie de mutation, la collectivité doit recruter un agent afin de permettre de poursuivre l'activité du service des Ressources Humaines et répondre aux besoins des usagers et des agents. Il est donc proposé d'ouvrir ce poste à un contractuel ou à un fonctionnaire en fonction du meilleur candidat que nous trouverons.

M. LE MAIRE : Des remarques ? À l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Suite au départ au 06/12/2022 de l'un des agents Gestionnaire de paie au sein des Ressources Humaines, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C ou B afin de répondre aux besoins du service. Ce poste du cadre d'emploi des Adjoints administratifs ou des Rédacteurs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Administrateur de l'outil PLEIADE – lien avec Bordeaux-Métropole et SOPRA
- Interlocuteur du Trésorier Payeur Général
- Suivi réformes et mise en œuvre en paie
- Élaboration processus de paie (éléments fixes + variables) ville (sauf AEEBC et Périscolaire)
- Gestionnaire point paie mensuel ville
- Impact maladie en paie
- Simulations de salaire
- Gestion de l'impact paie mutuelle labellisée et participation aux frais de déplacements
- Agent ressource pour les agents, les chefs de service, les élus
- Travailler en binôme

Missions annexes :

- Élaboration, suivi et diffusion du flash info
- Gestionnaire des commandes du service en interne (fournitures diverses...) et sur sites dédiés ALFRESCO...
- Participation aux missions partagées de l'ensemble du service, notamment aide à la construction de différents outils croisés : RSU, ...

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/11/2022.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des Adjoints administratifs ou des Rédacteurs à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de Gestionnaire de paie au sein des Ressources Humaines, en lieu et place de l'emploi précédent, cadre d'emplois des Adjoints administratifs ou des Rédacteurs à compter du 01/11/2022,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 18/10/2022

N° 19 - Modification de durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe à temps non complet à l'École Municipale de Musique et de Danse (EMMD)

Mme THOMAS-PITOT : Vous en avez l'habitude, des délibérations concernant l'école de musique ou l'école de danse, nous essayons de vraiment s'adapter aux besoins des usagers

et en raison d'une baisse de la fréquentation de la discipline danse libre dans les premiers niveaux au profit d'une évolution croissante des effectifs vers d'autres pratiques artistiques, l'école de musique se voit contrainte de diminuer d'une heure en accord avec l'agent actuel le volume actuel des horaires de cours, passage de 11 heures 15 à 10 heures 15 hebdomadaires.

M. LE MAIRE : Des remarques ? À l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération en date du 17 septembre 2018, le Conseil Municipal a procédé à l'augmentation du temps de travail de l'enseignante de danse libre portant ainsi le nombre d'heures de cours hebdomadaires à 11h15.

Aujourd'hui et depuis deux ans, nous constatons une baisse de fréquentation de la discipline « danse libre » dans les premiers niveaux au profit d'une évolution croissante des effectifs vers d'autres pratiques artistiques (danse jazz, danse Hip Hop, danse classique et contemporaine).

Les tentatives de création, en concertation avec l'agent en poste, d'une nouvelle discipline transversale ouverte à tous les danseurs, toutes disciplines confondues, intitulée « Analyse du mouvement dansé » n'ont pas connu le succès escompté en termes de fréquentation.

Les propositions de présentations régulières de la danse dans les écoles n'étaient pas réalisables par l'agent, aussi, en fin d'année scolaire, nous lui avons proposé avec son accord de diminuer son temps de travail.

Cette diminution entre dans une logique d'adaptation du service public à l'évolution constante des pratiques des publics et des usagers. Cette durée de travail a été redéployée, pour une partie sur le contrat de danse Hip Hop et pour l'autre partie sur la « mission handicap » avec la création d'un cours de danse pour les enfants et adolescents porteurs de handicap.

Le nombre d'heures de cours hebdomadaires passe de ce fait de 11h15 à 10h15.

Cette modification de quotité étant inférieure à 10%, l'avis du Comité Technique n'est pas requis.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Diminuer la quotité de temps de travail de cet Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe en CDI à temps non complet à compter du 1^{er} octobre 2022,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 18/10/2022

N° 20 - Reconduction du poste d'assistante de conservation du patrimoine à la Médiathèque

Mme THOMAS-PITOT : Oui alors tout est dans l'objet de la délibération. Le 18 novembre 2021, en raison du départ à la retraite de l'agent, nous avons recruté sur ce poste une assistante de conservation du patrimoine contractuelle et il s'agit donc ici de reconduire ce poste.

M. LE MAIRE : Des remarques. À l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Lors du conseil municipal du 18 novembre 2021, en raison du départ à la retraite de l'agent titulaire du poste assurant des missions de référente de l'action culturelle pour le réseau des Médiathèques, et au vu des besoins du service, un recrutement avait été réalisé sur un poste d'Assistante de conservation du patrimoine contractuel de catégorie B en l'absence de candidat fonctionnaire.

Il vous est proposé de reconduire ce poste conformément à l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Référente de l'action culturelle pour le réseau des médiathèques
- Pilotage et coordination des différents programmes d'animation des médiathèques
- Participation à l'élaboration de la Politique de documentation
- Participation à la réflexion sur le public adolescent en lien avec l'équipe jeunesse
- Accueil, orientation et conseil des publics
- Actualisation, renouvellement et valorisation des collections

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 1^{er} échelon du grade d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques est calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence au 1^{er} échelon du grade d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- IFSE mensuelle de 524.3€ groupe de fonction B1

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Au vu de l'article L 332-8-2° du code général de la fonction publique, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Renouveler le contrat de l'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques contractuel à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2022 pour une durée de 2 ans,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012. »

Adopté par 41 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 18/10/2022

N° 21 - Recrutement d'un assistant(e) RH au sein des Ressources Humaines

Mme THOMAS-PITOT : Oui, en raison du départ d'un agent occupant ce poste, je vous propose le remplacement.

M. LE MAIRE : c'est bien une assistante. Mme DUMONT.

Mme DUMONT : Oui j'ai une question sur une assistante ou un assistant. C'est bien précisé sur la n° 21 et sur la n° 22, un technicien pourrait-il être une technicienne ?

Mme THOMAS-PITOT : Tout à fait.

M. LE MAIRE : Alors ma chère collègue à chaque Conseil Municipal, nous glissons toujours 2 ou 3 choses pour vous permettre... oui, c'est vrai, vous avez raison. Technicien ou technicienne, en l'occurrence, le poste n'est même pas encore ouvert et nous ne connaissons absolument pas qui l'occupera. Mais vous serez très attentive à la présentation par notre collègue, Mme HELBIG, du rapport égalité Femmes-Hommes en lien avec M. ERCHOUK.

Mme THOMAS-PITOT : Nous ne sommes pas opposés à l'écriture inclusive. Pour les postes précédents, la n° 20, poste d'assistante, nous aurions pu mettre assistant aussi.

M. LE MAIRE : Je rappelle que l'écriture inclusive est interdite dans les documents officiels.

(Intervention hors micro)

M. LE MAIRE : J'ai dit que vous aviez raison, donc nous n'allons peut-être pas faire un roman là-dessus. Ce sera donc assistant(e), technicien(ne). En l'occurrence, c'est une assistante, car nous connaissons la personne, le technicien non. Les votes sur la 21 s'il vous plaît. Pour à l'unanimité, merci.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Suite au départ d'un agent occupant un poste d'assistante RH au sein des Ressources Humaines, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers. Ce poste du cadre d'emploi des Adjointes administratifs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Rédaction d'actes administratifs divers (arrêtés, contrats, délibérations),
- Gestion des instances paritaires,
- Participation à l'élaboration des éléments de paie,
- Gestion des dossiers retraite des agents, de l'estimation à la demande de pension,
- Gestion des positions statutaires.

Missions annexes :

- Gestion du courrier (navette),
- Travail en transversalité avec l'équipe RH, sous la supervision des 2 adjoints selon les missions.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/10/2022.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des Adjointes administratifs à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'assistante RH catégorie C au sein des Ressources Humaines, en lieu et place de l'emploi précédent, cadre d'emplois des Adjoints administratifs à compter du 01/10/2022,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 18/10/2022

N° 22 - Recrutement d'un technicien énergie au sein de la Direction des Bâtiments et de la Transition Énergétique

Mme THOMAS-PITOT : Je ne vais pas, Monsieur le Maire l'a exposé lors de sa présentation les besoins qu'aujourd'hui nous rencontrons pour le recrutement d'un technicien ou technicienne énergie au sein de notre collectivité. Ce poste pourra à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues être pourvu par un agent contractuel, d'où l'objet de la délibération.

M. LE MAIRE : Alors ce technicien ou cette technicienne. Mme RAMI.

Mme RAMI : Alors je ne vais pas revenir sur nos débats courtois de début de séance. Juste dans les missions principales, vous mettez suivi, suivi. Je ne vois que cela. Et mettre en place au dernier point. Je pense qu'il n'y a pas que le suivi, il y a la mise en place puisque nous partons quand même, il y a des choses à mettre en place. La mise en place est à mettre aussi dans les missions principales, je pense. C'est une remarque.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas compris votre remarque parce que ce n'est pas lui ou elle ...

Mme RAMI : Oui, mais quand on met suivre les consommations énergétiques, juste une question pour comprendre : suivre les consommations énergétiques. Question, est-ce que la ville de Talence a un outil qui permet de suivre les consommations énergétiques ?

M. LE MAIRE : Ah, c'est une autre question.

Mme RAMI : C'est pour cela, mettre en place et suivre, plutôt que suivre. Mais vous prenez ou vous ne prenez pas, c'est juste une remarque.

M. LE MAIRE : D'ailleurs c'est écrit mettre en place. C'était l'autre piège. Ce que je peux vous proposer de faire par rapport à toutes les questions, c'est la fiche de poste qui a été rédigée par le directeur en charge des Bâtiments. Il est là en plus, mais je ne cite pas son nom. Il est arrivé le 1^{er} août en remplacement d'un directeur qui a rejoint une autre ville, la ville de Mérignac pour essayer encore la bonne parole talençaise dans d'autres villes. Il faudrait avoir une discussion off après le Conseil Municipal pour répondre à toutes les questions que tu pourrais ou que vous pourriez vous poser sur ce poste-là. Mis à part cette question que je trouve légitime, il n'y a pas d'autres remarques ? À l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Dans le contexte actuel d'évolution de la réglementation en matière de transition énergétique, la collectivité doit renforcer ses équipes. C'est la raison pour laquelle est proposée la création d'un poste en catégorie B, sur le cadre d'emplois des Techniciens territoriaux.

Ce poste pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Suivi du marché d'exploitation des chaufferies :
 - Suivre et contrôler le Marché d'exploitation des installations de chauffage (P1 / P2 / P3),
 - Assurer la coordination, le suivi et la vérification des travaux neufs ou d'entretien de chauffage,
 - Assurer un suivi analytique des consommations et financier du marché,
 - Diagnostiquer/faire diagnostiquer et contrôler les équipements.
- Suivre les consommations énergétiques :
 - Suivre et optimiser les consommations énergétiques des bâtiments, optimisation des abonnements avec analyse des anomalies et mise en œuvre d'actions techniques correctives.
- Suivi du plan de transition énergétique :
 - Suivre et faciliter avec le bureau d'étude l'établissement du Schéma Directeur Immobilier Energie,
 - Collaborer à l'établissement du Plan pluri annuel de transition énergétique,
 - Participer au montage d'opération avec recommandations et prescriptions dans le domaine énergétique.
- Suivi du Décret Tertiaire :
 - La mise en œuvre du Décret Tertiaire jusqu'à l'enregistrement des données sur la plateforme OPERA.
- Suivi Contrats d'Economie d'Energie (C.E.E.) et recherche de subvention :
 - Mettre en œuvre de C.E.E et suivi jusqu'à réception de l'ouvrage en collaboration avec les chargés d'opérations : analyser les projets, identifier les travaux recevables dans le cadre du C.E.E, déclarer les projets,
 - Rechercher des moyens de subventions et montage de dossier dans le cadre de la rénovation énergétique. (ADEME -- Région -- Etat ...).
- Suivi des Diagnostics de Performance Energétique
- Suivi du marché achat des énergies :
 - Monter et suivre les dossiers gérés par le SDEEG, suivre les groupements de commandes pour l'achat des énergies, communication du périmètre concerné et participation aux réunions d'informations.
- Mettre en en place des outils de contrôles de suivis et communication.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2022.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des techniciens territoriaux à laquelle se rajoute le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de Technicien énergie au sein de la Direction des Bâtiments et de la Transition Énergétique relevant du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux à compter du 1^{er} décembre 2022,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 18/10/2022

N° 23 - Convention de partenariat avec les collèges Henri Brisson et Victor Louis

M. FARGUES : M. le Maire, chers collègues, il s'agit d'autoriser M. le Maire à signer cette convention avec comme son nom l'indique, les collèges Henri Brisson et Victor Louis afin que l'animation sportive de la ville puisse intervenir pendant la pause méridienne, à savoir les mardis, jeudis et vendredi de 12h à 14h afin de proposer aux jeunes du collège des activités sportives.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.
Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, expose :

« Depuis février 2022, le service Animation Sportive a agrandi son périmètre d'intervention en développant un projet social et éducatif s'appuyant sur des actions itinérantes à destination des jeunes résidant dans les quartiers de veille éducative prioritairement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'animation socio-sportive, et du développement des partenariats avec les différents services et structures implantés sur le territoire, il vous est proposé de mettre en place un partenariat entre la collectivité et deux établissements scolaires : le collège Henri Brisson d'une part et le collège Victor Louis d'autre part.

Ce partenariat a principalement pour objet de faire intervenir des animateurs socio-sportif du service « Animation Sportive » de la ville au sein de ces collèges (durant la pause méridienne), en proposant aux élèves la pratique de différents sports ainsi que des activités socio-culturelles.

Quatre objectifs sont ainsi poursuivis :

- Favoriser l'épanouissement personnel des jeunes
- Permettre aux jeunes de développer des valeurs citoyennes et le savoir-vivre ensemble
- Faciliter la mixité sociale et de genre entre les jeunes
- Etablir et stabiliser un rapport de confiance entre les jeunes et les animateurs.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions de partenariats en pièces jointes ».

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 18/10/2022

N° 24 - Convention de partenariat avec l'association de formation Bafa « VALT »

M. LAROSE : M. le Maire, mes chers collègues, depuis 2009 le service jeunesse et vie étudiante propose chaque année un calendrier de différentes formations au Bafa pour les jeunes talençais. Afin d'aller plus loin dans la facilitation et l'accès à cette formation, il vous

est proposé de passer une convention partenariale avec l'association VALT formalisant ainsi les nouvelles modalités du dispositif BAFA à Talence. La collectivité a notamment intégré dans la nouvelle convention outre le coût négocié et différencié pour les jeunes Talençais, des facilités et un échelonnement des règlements ; la possibilité de règlement en chèques-vacances, et l'accompagnement sur la mobilisation d'aide à la formation par la CAF, la Région ou l'Etat ainsi que la dispense d'avance de frais, car nous savons que ce coût est un frein à la formation. Par conséquent, je vous demande de bien vouloir habilitier M. le Maire à signer avec l'association VALT la convention en pièce jointe étant précisé que cette dernière prendra effet à date de signature et jusqu'au 31 juillet 2023 avec possibilité d'être renouvelé 2 fois.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ? Des commentaires ? Je n'en vois pas.

DELIBERATION

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et aux relations avec les associations sportives, expose :

« Depuis 2009, le service Jeunesse et Vie Étudiante propose chaque année un calendrier de formations BAFA dont le coût négocié permet aux jeunes talençais un accès facilité à cette formation.

Dans l'objectif de répondre à une évolution des besoins des jeunes et à une réflexion des différents acteurs sociaux du territoire, il vous est proposé de passer une convention de partenariat avec l'association VALT formalisant ainsi les nouvelles modalités du dispositif BAFA à Talence.

La Collectivité a notamment intégré dans cette nouvelle convention, outre le coût négocié et différencié pour les jeunes talençais, des facilités et échelonnement de règlement, la possibilité de règlement en Chèques Vacances, l'accompagnement sur la mobilisation d'aides à la formation (CAF, région, état, etc..) et la dispense d'avance de frais par l'organisme de formation pour les jeunes éligibles aux différentes aides, sur présentation de garanties.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir habilitier monsieur le Maire à signer avec l'Association VALT la convention en pièce jointe, étant précisé que cette dernière prendra effet à sa date de signature jusqu'au 31 juillet 2023, avec la possibilité d'être renouvelée à deux reprises ».

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 18/10/2022

M. LE MAIRE : Je vais donc vous remercier pour ce Conseil Municipal une nouvelle fois respectueux et constructif et vous donner rendez-vous dans pas si longtemps que cela dans un peu moins d'un mois le lundi 14 novembre 2022 à 18h pour le prochain Conseil Municipal. Je vous remercie. Merci à vous toutes et à vous tous de nous avoir suivis. La séance est levée. Bonne soirée.

La séance est levée à 20h01.